



**PROCES VERBAL DE LA
SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 25 MARS 2024
A LA SALLE COMMUNALE
D'ESCHBACH**

Présents : ISEL Roger

Titulaires : MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, SCHALL Nathalie, STIEFEL Martine,

MM BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FUCHS Alain, KLEIN Mathias, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEFFER-RINIE Dominique, SIEDEL Dominique, TRAUTMANN Christian, WACKER Patrick, WALTER Dany, WERNERT Stéphane

Suppléants - avec délégation de vote : M ROCCHI Jaques représente STURM Céline, ROS Jean-Charles représente M. FERBACH Dominique, JUNG Jean-Yves représente Mme WEINLING HAMEL Elisabeth

Suppléant - sans délégation de vote : M. OSTER Rémy, JOTZ Ludovic,

Elus titulaires excusés – procuration ou représenté par le suppléant :

MME STURM Céline est représentée par ROCCHI Jacques, WALTER Clarisse, WEINLING HAMEL Elisabeth est représentée par JUNG Jean-Yves,

MM SITTER Pierrot donne procuration à BALL Jean-Claude, TRITSCHBERGER Hervé donne procuration à KLEIN Mathias, MALL Philippe, FERBACH Dominique est représenté par M. ROS Jean-Charles, SCHNEIDER Francis donne procuration à NIEDERER Gérard

Elus suppléant excusés :

M HEBTING Benoit, FISCHER Alain, HERRMANN Pierre, SCHAEFER Marc,

Elus absents :

Titulaires : Mme CRONMULLER Martine,

MM KLIPFEL Jean-Louis, SCHNEIDER Dominique, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, RUTSCH François

Suppléants : Mme SCHELLENBERGER Michèle, MESSER Caroline,

MM ROMIAN Serge, HOCH Georges WEHRUNG Freddy,

Invité extérieur présent : MME Nathalie MARAJO

Invité extérieur excusé : M. Victor VOGT

Réunion du 25.03.2023 – accueil à 18h15 – ouverture de séance à 18h30 – à la salle communale d'Eschbach. Invitation dématérialisée via l'outil IDELIBRE avec ordre du jour envoyée le 19.03.2023, complétée d'un rapport de présentation mis à disposition aux conseillers communitaires titulaires et suppléants de manière dématérialisée et du compte-rendu du dernier conseil communautaire (les comptes rendus des derniers conseils communitaires sont également publiés sur le site internet de la communauté de communes).

Invités : 50 personnes.

36 élus délégués titulaires et 14 délégués suppléants, systématiquement invités,

Information par voie dématérialisée via l'outil COMELUS à l'ensemble des conseillers municipaux des communes membres, invités permanents, mairies et agents intercommunaux (323 élus municipaux, dont 50 élus intercommunaux),

Invités extérieurs permanents : Mme la conseillère d'Alsace N. Marajo et M. le conseiller d'Alsace V. Vogt.

Séance publique.

Invités autres à cette séance : Les DNA. Intervenants extérieurs : non.

Publicité dématérialisée des actes : délibérations et procès-verbal publiées de manière permanente et gratuite sur le site internet de la communauté de communes et affichage d'une liste des délibérations examinées en séance sur le tableau d'affichage de la communauté de communes.

Accueil, appel et ouverture de la séance.

L'appel des élus est organisé à partir de 18h30. Les élus sont invités à signer la liste de présence individuelle (posée sur les tables).

Le point est fait sur le nombre de conseillers présents, les éventuelles procurations ou suppléances (le délégué suppléant n'a droit de vote qu'en l'absence du conseiller titulaire qu'il suppléé), afin de déterminer que le quorum permettant d'ouvrir la séance soit atteint.

Ouverture de la séance :

Le président ouvre la séance. Il procède immédiatement au test de bon fonctionnement des boîtiers de vote électroniques, utilisés afin de suivre les votes des conseillers, d'assurer la régularité des votes et faciliter l'organisation des séances.

Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.

Mme Lysiane DUDT est désignée secrétaire de séance.

VOTE : Approbation du compte-rendu de réunion du conseil communautaire du 04.03.2024.

Le procès-verbal de la séance du 04.03.2024 est consultable sur le site internet de la communauté de communes. Il a par ailleurs été communiqué par voie dématérialisée aux conseillers communautaires titulaires et suppléants, et pour information à l'ensemble des élus locaux des communes membres et des secrétaires de mairie. Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

NB : seuls les membres présents lors de la séance considérée prennent part au vote.

SOMMAIRE DU RAPPORT

PARTIE 1 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2023.

Intervention du président : politique générale et gouvernance - actions phares.

Rapport d'activités – présentation de la version papier.

Rappel de diffusion des rapports d'activités des partenaires.

Rappel des moyens de communication utilisés par l'intercommunalité.

Vidéo illustrant les actions conduites en 2023.

PARTIE 2 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.

Intervention du président : état financier et grandes orientations (projets). Introduction – rappels calendrier, budgets et statuts.

1. Les prévisions budgétaires et réalisations (résultats consolidés et par document budgétaire)

1.1 Les prévisions (budget)

1.2 Les réalisations (CA)

1.3 Etat des lieux financier

2. L'approche financière sous l'angle administratif

2.1 Le portage des opérations par l'excédent du budget principal

2.2 Les autres écritures internes

2.3 Les flux financiers croisés au sein du bloc communal

2.4 Les dotations de l'Etat

2.5 Les autres recettes

2.6 Les assurances

2.7 Le tableau annexe 1 au budget : les contributions

2.8 Le patrimoine

2.9 Les emprunts et prêts

2.10 Les autres écritures internes : tableau annexe 2 au budget

3. L'approche financière sous l'angle « projets » : Développé en séance par le président et les VP

3.1 Les projets : Prévisions d'actions et opérations pour 2024 (et réalisations 2023)

3.2 Les actions par pôle :

3.2.1 Pôle cohésion sociale

3.2.2 Pôle transition écologique – mobilité

3.2.3 Pôle économie

3.2.4 Pôle tourisme

3.2.5 Pôle eau-habitat

3.2.6 Pôle transversal travaux - services

4. L'équilibre budgétaire : les volets d'action et choix : Développé en séance par le président

4.1 La prospective

4.2 Les perspectives statutaires et de mutualisation

4.3 L'équilibre budgétaire

4.4 La démarche de pacte financier et fiscal (PFF)

4.5 Relevé des débats en séance

5. Les acteurs : Elus et agents intercommunaux : présentation en séance

5.1 Présentation de l'état des indemnités des élus

5.2 Informations relatives au personnel et projet de mise à jour des lignes directrices de gestion

PARTIE 3 : DELIBERATIONS

6. 014.2024 : Délibération actant de la présentation du rapport d'activités 2023.

7. 015.2024 : Délibération actant de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire pour 2024.

Annexes :

- Annexe 1 et 2 au budget : tableau des contributions et écritures internes.
- Tableau des résultats consolidé 2023.
- Tableau des résultats 2023 – présentation par budget.
- Tableau de suivi – synthèse emprunts, avances et prêts.
- Projet d'arrêté de mise à jour des lignes directrices de gestion.

PARTIE 1 : RAPPORT D'ACTIVITE

Rapport d'activités – présentation de la version papier.

Rappel de diffusion des rapports d'activités des partenaires.

Rappel des moyens de communication utilisés par l'intercommunalité.

Vidéo illustrant les actions conduites en 2023.

PARTIE 2 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Intervention du président : état financier et grandes orientations (projets).

Le président introduit la présentation du projet de budget pour 2024, en indiquant que ce sont des propositions des commissions, centralisées par les vice-présidents sur le tableau budgétaire par bloc de compétences (diffusé en séance), et présenté préalablement en conseil des Maires.

Avant de débattre de l'orientation budgétaire de 2024, le président fait part de son analyse politique et rappelle les avancées dans le soutien aux communes :

- Pacte de gouvernance approuvé pour la création d'un service aux communes,
 - L'organisation mise en place d'un pôle destiné au soutien des secrétaires de mairie (création d'un groupe de travail et élaboration d'une charte à délibérer au CC)
 - La gestion de la banque de matériel par un agent dédié à ce service,
 - Le travail en cours pour l'élaboration d'un projet de territoire...

Les projets structurants pour le territoire :

- Le site du Liebfrauenberg, une des meilleures pépites de notre territoire dont à ce jour la situation est toujours au tribunal,
- Le Petit Fleck, Château des défis terminé, projet global voté et restant à réaliser
- L'appel à projet pour la recherche d'un investisseur sur la zone touristique de Morsbronn-les-Bains, dont le délai de dépôt de dossier est prévu en mai
- Le projet d'installation d'une grande entreprise au parc économique de la Sauer à Eschbach, à promouvoir (développement du territoire).

L'évolution pour cette année sur notre parc immobilier :

- Woerth nord, réhabilitation 1ère tranche du hall 6 terminée. Il resterait une 2ème tranche à prévoir non faite cette année pour cause de budget (environ 300 000 €), la démolition des halls centraux et du bâtiment administratif est en cours.
- Bâtiment d'activité à Eschbach : relocation de tout le bâtiment d'activités par la société « Les Bois du Ried »,
- Restaurant de la gare, démolition des bâtiments (image à l'entrée de Morsbronn en face de la Com Com) : Objectif est de créer du foncier
- Vente de terrains : Le dernier terrain de la tranche 2 du parc économique de la Sauer est vendu
- 3 Demandes de terrains à Woerth Sud dont les dossiers sont en cours d'analyse
- 84 Gr rue à Woerth (UtilEco) la rénovation des façades est terminée, réflexion à entamer sur le devenir du bâtiment
- BATI à Preuschkendorf : bâtiment côté gauche est loué
- MDSA poursuite de la réflexion sur l'aménagement du site avec une vision commune avec le SDEA : locaux techniques, garages et bureaux, sont encore au stade d'étude d'un projet commun avec le SDEA par manque de capacité

Le budget 2024 : Budget global de 33 M€ et volonté politique de contenir l'évolution des impôts directs,

**Rappel → Pas de d'augmentation des impôts locaux depuis 2018,
Ce budget est préparé avec la même fiscalité que 2023,**

Levier d'action sur les recettes de la communauté de communes est faible (**Nous pouvons agir que sur 35% de nos recettes**).

Capacité d'investissement,

La capacité d'autofinancement dégagée du budget principal était relativement stable ces dernières années, autour de 1 300 000 € → **pour cet exercice = 1 323 518 €**

La CAF (sans emprunt) baisse ... sans action politique forte de notre part, nous aurons à mener une analyse très détaillée avant de réaliser les investissements au-delà de 2024.

Nous devons assurer une stabilité de la CAF de 1 400 000€ sur le budget principal, si nous voulons poursuivre les investissements.

Proposition pour le financement du GCE (GEMAPI) 2024 : Appliquer une revalorisation du produit appelé de la taxe GEMAPI.

Pour le président, il vaut mieux ajuster ces recettes par petites étapes plutôt que de devoir brutalement augmenter lorsque nous serons en face de grosses dépenses ... et sur la GEMAPI il y aura des dépenses à venir.

Le président termine son intervention en donnant la parole au DGS puis aux vice-présidents, après avoir répondu aux questions.

Les compétences intercommunales : une partie des compétences communales :

Les principes :

- Principe de spécialité fonctionnelle : les EPCI exercent des compétences qui leur sont imposées par la loi (compétences obligatoires) ou qui leur ont été expressément dévolues par les communes membres (compétences complémentaires/facultatives - optionnelles),
- Principe de spécialité territoriale : l'EPCI doit agir à l'intérieur de son périmètre et ne pas outrepasser les limites géographiques qui lui sont assignées,
- Principe d'exclusivité : si une compétence a été transférée à une intercommunalité, les communes ne peuvent plus intervenir dans ce domaine.

Les conséquences :

Substitution de l'EPCI dans toutes les décisions concernant les compétences transférées. Les communes sont dessaisies de la compétence au profit de la communauté de communes, qui exerce les compétences sur l'ensemble de son territoire.

Les statuts et la définition de l'intérêt communautaire = fixent le champ d'action de la communauté de communes.

Le budget traduit financièrement l'exercice des compétences et les flux au sein du bloc communal (ensemble composé de l'intercommunalité et des communes membres).

Les documents budgétaires :

Dénomination :

Définition compte de gestion (CG) et compte administratif (CA) : retracent l'exécution (réel - passé).

Définition budget (acte d'autorisation et de prévision, fixation des enveloppes de crédits pour l'exercice - futur).

Cadre réglementaire :

Nomenclature comptable : M14 + M4 jusqu'en 2023, passage M57 au 01.01.2024 (sauf budgets M4) : délibération n°086.2023 du 06.11.2023.

Règlement Budgétaire et Financier (RBF) et annexe guide interne des marchés publics : délibération n°107.2024 du 18.12.2023

Régime semi-budgétaire des provisions et charges : délibération n°110.2023 du 18.12.2023.

Fongibilité des crédits : délibération n°109.2023 du 18.12.2023.

Modalités d'amortissement des biens à compter de 2024 : délibération n°108.2023 du 18.12.2023.

Poursuite des travaux sur l'inventaire (inventaire physique prévu en 2024), en vue de passer en CFU (compte financier unique).

Structure budgétaire intercommunale :

- Un budget principal et 15 budgets annexes, dont deux clos en 2023 (HES et ZA Sormatt Lembach) : 15 CG et CA au titre de 2023, 13 budgets annexes pour 2024.
- 8 Budgets annexes économie (ZA et bâtiments d'activités) jusqu'en 2023, puis 6 à partir de 2024.
- 3 Budgets annexes tourisme (ZA et équipements)
- 4 Budgets annexes services (OM, BATI, Héliions, CCMD).



Les documents budgétaires

Le cadre général

Les principes et objectifs

- Document de prévision et d'autorisation
- A forme et valeur juridique d'une délibération
- Annualité : limité dans le temps, voté et établi pour un an
- Equilibre : équilibre des dépenses et recettes, sécurité des équilibres, couverture de capital de la dette par des recettes définitives propres
- universalité : Ensemble des recettes et dépenses indiquées sans compensation ni d'affectation
- Unité : comprend l'ensemble des recettes et dépenses dans un seul document (le budget et ses budgets annexes)
- Spécialité: présentation en sections / chapitres

Pouvoirs/votes

- Le budget est proposé par l'exécutif (président)
- L'assemblée délibérante vote
 - le compte de gestion
 - le compte administratif
 - l'affectation des résultats
 - le budget
 - les modifications de budget
- L'exécutif exécute les décisions de l'organe délibérant

Budget principal

- Mise en œuvre de services publics
- Services financés principalement par les impôts locaux

Budgets annexes et autonomes

- Sont distincts du budget principal
- Sont obligatoirement établis pour certains services spécialisés
 - EPIC
 - Services assujettis à TVA
- Permettent d'établir le coût réel d'un service
- Permettent de déterminer avec précision le prix à payer par les utilisateurs pour équilibrer les comptes
- Permettent d'assujettir une opération au régime de TVA et donc de récupérer la TVA

L'exécution du budget

- Donne lieu à confection de deux documents
 - Compte de gestion
 - Compte administratif
- Permet de déterminer le résultat de l'exercice
- Document évolutif
 - Peut donner lieu à budget supplémentaire
 - Peut donner lieu à DBM
 - Peut donner lieu à virements de crédits
 - Comprend les affectations de résultats N-1

Le cadre juridique

- Délibérations fixant
 - Le règlement budgétaire et financier et son annexe le guide interne des marchés publics : délib 107,2023
 - Le régime semi-budgétaire des prévisions et charges : délib 110,2023
 - La longévité des crédits en M57 : délib 108,2023
 - Les durées maximales d'amortissement : délib 109,2023
 - Sujet secondaire
- Nomenclature comptable M57 : délib 086,2023
 - Sauf budget annexe 04 = M14

Les documents

Le budget principal

Fonctionnement général de la structure

- Personnel
- Bâtiments et infrastructures
- Espaces verts
- Assurances
- Véhicules et machines
- Entretien, maintenance, contrôle
- Financement de services

Opérations non individualisés dans des BA

- Animation territoriale et mises en œuvre transversales
 - Coopération
 - Communication
 - SIG
 - Service aux communes
- Développement local
 - Cohésion sociale
 - Transition écologique
 - Economie
 - Tourisme
 - Mobilité
 - Lou
 - Habitat

Les budgets annexes

Les zones d'activités intercommunales

- Parc économique de la Bœuf Eschbach
- Zone d'activités Sud de Woerth
- Zone d'activités du Willembach
 - A clore fin 2024
- Zone d'activités thermique à Merstroff-lès-Bains
- Zone d'activités pôle bois à Hegeroy
- ZA Bornet à Lembach
 - Clos en 2023

Les bâtiments d'activités

- Bâtiment innovant à Prauschdorf
- Bâtiments d'activités pôle bois à Eschbach
- Immeuble centre de Woerth
 - Résidence seniors
 - 80 Grd Rue
 - 1 Grand Rue
 - Espace tertiaire sans au RDC
 - 80 Grd Rue
 - B4 Grd Rue
 - Utilisé
- Site économique nord de Woerth (ex star auto alco)

Infrastructures

- Chaufferie collective bois et réseau à Merstroff-Durrenbach "L'Éclaircie"
- Production de calories forages Hérons
- Centre d'animation et de découvertes transfrontalière du Fleckenstein

Services

- Collecte et traitement des Ordures ménagères

RE LI

Pour 2023, le budget annexe bâtiments d'activités a été clôt, suite à la vente de l'hôtel d'entreprises de la Sauer. Le budget a été soldé avec un excédent de plus de 700 000 € à reprendre au budget principal (55 696,77 € en section de fonctionnement, et 677 173,86 € en section d'investissement, soit 732 870,58 € au total).

Le budget annexe ZA Sormatt à Lembach a également été clôt, le terrain restant disponible est en cours de vente (directement par la commune de Lembach).

A l'avenir, il s'agira :

- D'étudier la création d'un budget annexe spécifique pour l'opération de valorisation du patrimoine culturel et historique du pétrole à Pechelbronn (concept de cité des énergies/K'ro Clémenceau), aux fins d'optimisation financière (TVA), et selon les modalités de développement du projet. Ce travail reste cependant suspendu au regard de la décision de la commune de Merkwiler-Pechelbronn de sortir de la communauté de communes pour adhérer à la communauté de communes voisine. Une possibilité de partenariat avec une entreprise privée (Lithium de France), proposant une convention de mécénat, permettrait d'envisager la reprise des réflexions en la matière et la mise en œuvre d'actions rapides sans investissement lourd sur le territoire dans un premier temps. Les échanges avec l'entreprise depuis fin 2023 s'intensifient en ce sens.
- De clore le budget annexe ZA Willenbach, dès remboursement de la dernière annuité d'emprunt et encaissement du dernier remboursement d'avance (31.12.2024), l'ensemble des terrains de la zone ayant été vendus.
- De conforter le budget annexe Héliions (selon suites à donner aux tests de production de calories, terminés à ce jour) au regard des dernières réflexions menées en partenariat avec la société « Lithium de France » et des perspectives à envisager sur le forage Héliions 2 (à combler (cimentation), en y intégrant un réseau permettant une production de calories résiduelle, de l'ordre de 800m de profondeur – 3 épingles) et Héliions 3 (étude d'un puits de production unique ou d'un doublet avec la réalisation d'un second forage). Une étude sur nos forages a été entamée en 2022 et est en cours. Une prise de décision est prévue en 2024 pour des travaux d'ici fin d'année – début 2025.
- De clore les budgets annexes ZA, une fois les derniers terrains vendus (avec transfert aux concessionnaires ou communes des infrastructures - VRD).
- De clore les budgets annexes portant sur des bâtiments ou infrastructures en cas de vente (cas du bâtiment d'activités bois à Eschbach, loué par la société « Les bois du Ried » avec une option d'achat – achat envisagé à court terme : perspective fin 2025).

1. Les prévisions budgétaires et réalisations pour l'exercice 2023.

1.1. Les prévisions (budget).

Ont été prévus, tous budgets confondus (intégrant les DBM prises en cours d'année)		
En section de fonctionnement		
2016	14,1 millions d'€ en fonctionnement	14 103 010,51 €
2017	15,4 millions d'€ en fonctionnement	15 451 769,66 €
2018	16,8 millions d'€ en fonctionnement	16 773 480,58 €
2019	18,6 millions d'€ en fonctionnement	18 576 143,44 €
2020	15,5 millions d'€ en fonctionnement	15 481 313,86 €
2021	15,3 millions d'€ en fonctionnement	15 312 168,07 €
2022	16,5 millions d'€ en fonctionnement	16 520 491,67 €
2023	17,5 millions d'€ en fonctionnement	17 551 003,29 €

Ont été prévus, tous budgets confondus (intégrant les DBM prises en cours d'année)		
En section d'investissement		
2016	17,1 millions d'€ en investissement	17 119 071,80 €
2017	17,4 millions d'€ en investissement	17 398 250,57 €
2018	15,7 millions d'€ en investissement	15 743 253,29 €
2019	16,2 millions d'€ en investissement	16 197 578,59 €
2020	18,6 millions d'€ en investissement	18 618 898,33 €
2021	15,2 millions d'€ en investissement	15 239 530,08 €
2022	18,7 millions d'€ en investissement	18 656 089,21 €
2023	17,4 millions d'€ en investissement	17 373 057,86 €

Ont été prévus, tous budgets confondus (intégrant les DBM prises en cours d'année)				
En section de fonctionnement et d'investissement			Dont écritures réelles	Dont écritures d'ordre
2016	31,2 millions	31 222 082,31 €	22 727 749,51 €	8 494 332,80 €
2017	32,8 millions	32 850 020,23 €	19 941 775,36 €	12 908 244,87 €
2018	32,5 millions	32 516 733,87 €	21 584 395,17 €	10 932 338,70 €
2019	34,8 millions	34 773 722,03 €	20 626 091,63 €	14 147 630,40 €
2020	34,1 millions	34 100 212,29 €	24 115 989,96 €	9 984 222,33 €
2021	30,6 millions	30 551 698,15 €	21 826 092,75 €	8 725 605,40 €
2022	35,2 millions	35 176 580,88 €	24 558 258,71 €	10 618 322,17 €
2023	34,9 millions	34 924 147,54 €	23 325 913,06 €	11 598 234,48 €

Ont été prévus, budget principal uniquement (intégrant les DBM prises en cours d'année) ces chiffres intégrant la couverture de déficits de budgets annexes				
En section de fonctionnement et d'investissement			Dont écritures réelles	Dont écritures d'ordre
2016	12,1 millions	12 122 704,45 €	10 508 873,03 €	1 613 831,42 €
2017	14,4 millions	14 446 778,90 €	9 008 476,96 €	5 438 301,94 €
2018	14,1 millions	14 091 288,47 €	11 455 890,44 €	2 635 398,03 €
2019	15,4 millions	15 388 830,61 €	11 386 082,13 €	4 002 748,48 €
2020	17 millions	17 037 914,87 €	14 246 518,46 €	2 791 396,41 €
2021	14 millions	13 952 820,22 €	12 340 620,39 €	1 612 199,83 €
2022	17 millions	17 064 634,40 €	14 293 614,26 €	2 771 020,14 €
2023	18,3 millions	18 326 140,87 €	14 795 048,78 €	3 531 092,09 €

Modifications budgétaires en cours d'exercice		
ANNEE	DBM	VC
2016	7, portant les crédits prévus de 31 203 831,00 € à 31 222 082,31 €	3
2017	7, portant les crédits prévus de 29 626 565,65 € à 32 850 020,23 €	4
2018	9, apportant 9 modifications budgétaires, portant les crédits prévus de 32 084 344,11 € à 32 516 733,87 €	10
2019	14, portant les crédits prévus de 32 035 650,93 € à 34 773 722,03 € (+ 2 738 071,10 €)	10
2020	3, portant les crédits prévus de 33 977 184,58 € à 34 100 212,29 € (+ 123 027,71 €)	5
2021	9, portant les crédits prévus de 32 572 460,09 € à 30 551 698,15 € (- 2 020 761,94 €)	6
2022	4, portant les crédits prévus de 34 836 157,53 € à 35 176 580,88 €	3
2023	6, portant les crédits prévus de 34 082 351,46 € à 34 924 147,54 €	5

ANNEE	TOTAL BUDGETS	BUDGET PRINCIPAL		BUDGETS ANNEXES		NB de BA
2016	31,2 millions	12,1 millions	39%	19,1 millions	61%	14
2017	32,8 millions	14,4 millions	44%	18,4 millions	56%	17
2018	32,5 millions	14,1 millions	43%	18,4 millions	57%	17
2019	34,8 millions	15,4 millions	44%	19,4 millions	56%	16
2020	34,1 millions	17 millions	50%	17,1 millions	50%	16
2021	30,6 millions	14 millions	46%	16,6 millions	54%	15
2022	35,2 millions	17 millions	48%	18,2 millions	52%	15
2023	34,9 millions	18,3 millions	52%	16,6 millions	48%	15

1.2. Les réalisations (compte administratif).

Ont été réalisés, tous budgets confondus, les dépenses et recettes suivantes :

Ont été réalisés, tous budgets confondus					
Année	Dépenses	% des prévisions	Dont dépenses réelles	Dont dépenses d'ordre	Dont reprises N-1
2016	23 195 240,36 €	74,29%	13 760 272,97 €	5 610 220,74 €	3 824 746,65 €
2017	23 917 366,15 €	72,81%	12 534 614,54 €	9 479 651,43 €	1 903 100,18 €
2018	23 037 339,48 €	70,85%	12 666 954,75 €	7 267 151,58 €	3 103 233,15 €
2019	25 002 582,25 €	71,90%	13 222 787,26 €	8 767 980 €	3 011 814,99 €
2020	25 326 659,45 €	74,27%	13 208 455,58 €	7 344 983,15 €	4 773 221,04 €
2021	21 927 126,32 €	71,77%	11 896 435,82 €	7 040 642,91 €	2 990 047,59 €
2022	26 070 563,92 €	74,11%	14 877 220,82 €	8 340 743,55 €	2 852 599,55 €
2023	24 278 177,68 €	69,52 %	14 342 282,76 €	8 429 683,91 €	1 506 211,01 €

Ont été réalisés, tous budgets confondus					
Année	Recettes	% des prévisions	Dont recette réelles (avec capitalisation 1068)	Dont recettes d'ordre	Dont reprises N-1
2016	24 307 173,81 €	77,85%	13 579 801,84 €	5 610 220,74 €	5 117 151,23 €
2017	25 349 493,53 €	77,17%	12 854 808,47 €	9 479 651,43 €	3 015 033,63 €
2018	25 166 102,84 €	77,39%	14 573 873,97 €	7 267 151,58 €	3 325 077,29 €
2019	27 118 328,58 €	77,99%	14 353 531,36 €	8 767 980 €	3 996 817,22 €
2020	26 297 014,40 €	77,11%	15 758 740,40 €	7 344 983,15 €	3 193 290,85 €
2021	24 382 356,45 €	79,81%	15 026 610,93 €	7 040 642,91 €	2 315 102,61 €
2022	30 727 770,40 €	87,35%	17 420 029,66 €	8 340 743,55 €	4 966 997,19 €
2023	26 741 839,08 €	76,57 %	12 697 883,18 €	8 429 683,91 €	5 614 271,99 €

(* les prévisions intègrent les virements de section à section qui ne donnent pas lieu à exécution et les dépenses imprévues non intégralement consommées, les % de réalisation hors virements de section à section sont supérieurs à ces taux).

1.3. Etat des lieux financier.

1.3.1. Taux d'exécution corrigé :

Le taux d'exécution indiqué ci-dessus intègre les virements excédentaires de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Ces dépenses d'ordre ne donnent pas lieu à exécution. Un taux d'exécution corrigé est calculé en soustrayant ces virements des résultats constatés.

Prévisions corrigées		Prévisions	Virements SF-SI	Prévisions corrigées	
2016	SF	14 103 010,51 €	2 347 118,53 €	11 755 891,98 €	
	SI	17 119 071,80 €	2 347 118,53 €	14 771 953,27 €	
	TOTAL	31 222 082,31 €	4 694 237,06 €	26 527 845,25 €	
				Ont été dépensés	23 195 240,36 €
	Soit 87,44 % des prévisions corrigées			Crédits annulés	3 332 604,89 €
				Ont été encaissés	24 307 173,81 €
	Soit 91,63 % des prévisions corrigées			Crédits annulés	2 220 671,44 €
2017	SF	15 451 769,66 €	2 827 151,15 €	12 624 618,51 €	
	SI	17 398 250,57 €	2 827 151,15 €	14 571 099,42 €	
	TOTAL	32 850 020,23 €	5 654 302,30 €	27 195 717,93 €	
				Ont été dépensés	23 917 366,15 €
	Soit 87,95 % des prévisions corrigées			Crédits annulés	3 278 351,78 €
				Ont été encaissés	25 349 493,56 €
	Soit 93,21 % des prévisions corrigées			Crédits annulés	1 846 224,37 €
2018	SF	16 773 480,58 €	3 251 953,73 €	13 521 526,85 €	
	SI	15 743 253,29 €	3 251 953,73 €	12 491 299,56 €	
	TOTAL	32 516 733,87 €	6 503 907,46 €	26 012 826,41 €	
				Ont été dépensés	23 037 339,48 €
	Soit 88,56 % des prévisions corrigées			Crédits annulés	2 975 486,93 €
				Ont été encaissés	25 166 102,84 €
	Soit 96,74 % des prévisions corrigées			Crédits annulés	846 723,57 €
2019	SF	18 576 143,44 €	5 228 087,91 €	13 348 055,53 €	
	SI	16 197 578,59 €	5 228 087,91 €	10 969 490,68 €	
	TOTAL	34 773 722,03 €	10 456 175,82 €	24 317 546,21 €	
				Ont été dépensés	25 002 582,25 €
	Soit 102,82 % des prévisions corrigées			Crédits annulés	- 685 036,04 €
				Ont été encaissés	27 118 328,58 €
	Soit 111,52 % des prévisions corrigées			Crédits annulés	- 2 800 782,37 €
2020	SF	15 481 313,96 €	2 451 558,55 €	13 029 755,41 €	
	SI	18 618 898,33 €	2 451 558,55 €	16 167 339,78 €	
	TOTAL	34 100 212,29 €	4 903 117,10 €	29 197 095,19 €	
				Ont été dépensés	25 326 659,45 €
	Soit 86,74 % des prévisions corrigées			Crédits annulés	3 870 435,42 €
				Ont été encaissés	26 297 014,40 €
	Soit 90,10 % des prévisions corrigées			Crédits annulés	2 900 080,69 €
	SF	15 312 168,07 €	1 030 240,70 €	14 281 927,37 €	

2021	SI	15 239 530,08 €	1 030 240,70 €	14 209 289,38 €
	TOTAL	30 551 698,15 €	2 060 481,40 €	28 491 216,75 €
	Ont été dépensés			21 927 126,32 €
	Soit 77 % des prévisions corrigées		Crédits annulés	6 564 090,43 €
	Ont été encaissés			24 382 356,45 €
	Soit 85,6 % des prévisions corrigées		Crédits annulés	4 108 860,03 €
2022	SF	16 520 491,67 €	2 050 888,75 €	14 469 602,92 €
	SI	18 656 089,21 €	2 050 888,75 €	16 605 200,46 €
	TOTAL	35 176 580,88 €	4 101 777,50 €	31 074 803,38 €
	Ont été dépensés			26 070 563,92 €
	Soit 86,9 % des prévisions corrigées		Crédits annulés	5 004 239,46 €
	Ont été encaissés			30 727 770,40 €
Soit 98,9 % des prévisions corrigées		Crédits annulés	347 032,98 €	
2023	SF	17 551 003,29 €	2 200 062,45 €	15 350 940,84 €
	SI	17 373 144,25 €	2 200 062,45 €	15 173 081,80 €
	TOTAL	34 924 147,54 €	4 400 124,90 €	30 524 022,64 €
	Ont été dépensés			24 278 177,68 €
	Soit 79,5 % des prévisions corrigées		Crédits annulés	6 245 844,96 €
	Ont été encaissés			26 741 839,08 €
Soit 87,6 % des prévisions corrigées		Crédits annulés	3 782 183,56 €	

1.3.2. Les crédits annulés :

En 2023 : les crédits annulés concernent essentiellement :

- Budget principal :
 - Charges à caractère général inférieures aux prévisions (entretien voiries et réseaux, véhicules, assurance dommage ouvrage, études et recherches, transports collectifs)
 - Contributions et subventions de fonctionnement aux associations inférieures aux prévisions (comptes 62875, 62878, 6288, 65548, 65738, 6574, cf tableau annexe 1 au budget listant les contributions),
 - Charges de personnel très inférieures aux prévisions (difficultés de recrutement),
 - Non remplacement/achat de véhicules et matériels pour la modernisation de la banque de matériels,
 - Décalage des projets de construction de sites périscolaires-enfance et itinéraires cyclables (dont Lobsann – Soultz), et FCTVA (non perception depuis 2022 sur les constructions sur sols d'autrui concernant les périscolaires, achats des terrains concernés en cours) et acomptes de subventions perçues inférieures (plus de 2 millions dont subventions européennes), non remboursement de l'avance à ATENA (prévue en 2024),
- Budgets annexes :
 - BA Parc économique de la Sauer : non réalisation de la tranche 3 (maîtrise d'œuvre en cours, travaux prévus en 2024 en lien avec un projet d'installation d'entreprise sur l'ensemble de la tranche 3 et une extension de la zone)
 - BA CADT : travaux en cours non facturés en 2023
 - ZA Thermale : achat des terrains auprès de l'EPF réalisé,

- ZA Sud de Woerth, travaux prévus non réalisés (liés aux ventes de terrains)
- Hélions : études non entamées (en cours)
- BA ZA Hegenezy : études non entamées (annulées)
- Ilot central Woerth : travaux de façade au 84 grand rue réalisés
- Site économique nord de Woerth : projet de réhabilitation décalé (travaux importants engagés - en cours)

A noter également :

- Recettes fiscales légèrement moins élevées que prévues.
- Travaux décalés, notamment pour ce qui concerne :
 - Le domaine économique, lié au départ d'agents non remplacés en 2023 suite à des difficultés de recrutement (agent de développement, chargé de mission économie, CCAEP arrivé en cours d'année).
 - La construction du périscolaire de Preuschorf (loi sur l'eau – études zones humides en cours décalant le démarrage des travaux de plusieurs mois).

1.3.3. Les dépenses imprévues :

Dépenses imprévues		Crédits prévus début d'année	Crédits utilisés suite DBM-VC	Crédits annulés (différence)
2016	Fonctionnement	81 759,72 €	66 194,00 €	15 565,72 €
	Investissement	82 955,33 €	0,00 €	82 955,33 €
	Total	164 715,05 €	66 194,00 €	98 521,05 €
2017	Fonctionnement	119 394,53 €	5 090,00 €	114 304,53 €
	Investissement	122 913,57 €	4 391,65 €	118 521,92 €
	Total	242 308,10 €	9 481,65 €	232 826,45 €
2018	Fonctionnement	163 232,88 €	630,00 €	162 602,88 €
	Investissement	129 319,12 €	17 528,66 €	111 790,46 €
	Total	292 552,00 €	18 158,66 €	274 393,34 €
2019	Fonctionnement	273 600,43 €	141 018,49 €	132 581,94 €
	Investissement	158 694,47 €	87 664,30 €	71 030,17 €
	Total	432 294,90 €	228 682,79 €	203 612,11 €
2020	Fonctionnement	246 878,80 €	19 336,13 €	227 542,67 €
	Investissement	174 176,68 €	44 166,27 €	130 010,54 €
	Total	421 055,48 €	63 502,27 €	357 553,21 €
2021	Fonctionnement	215 497,83 €	865,60 €	214 632,23 €
	Investissement	165 768,95 €	2 353,18 €	163 415,77 €
	Total	381 266,78 €	3 218,78 €	378 048,00 €
2022	Fonctionnement	236 999,42 €	2000,00 €	234 999,42 €
	Investissement	277 331,36 €	18 500,00 €	258 831,36 €
	Total	514 330,78 €	20 500,00 €	493 830,78 €
2023	Fonctionnement	379 415,20 €	58 422,48 €	320 992,72 €
	Investissement	411 409,30 €	58 055,71 €	353 353,59 €
	Total	790 824,50 €	116 478,19 €	674 346,31 €

1.3.4. Les résultats – consolidé tous budgets :

Années	Section	Dépenses	Recettes	Résultat
2016	Fonctionnement	10 788 990,02 €	13 343 842,11 €	+ 2 554 852,09 €
	Investissement	12 406 250,34 €	10 963 331,70 €	- 1 442 918,64 €
	Total	23 195 240,36 €	24 307 173,81 €	+ 1 111 933,45 €
2017	Fonctionnement	10 807 266,60 €	14 368 915,06 €	+ 3 561 648,46 €
	Investissement	13 110 099,55 €	10 980 578,47 €	- 2 129 521,08 €
	Total	23 917 366,15 €	25 349 493,53 €	+ 1 432 127,38 €
2018	Fonctionnement	11 274 679,90 €	15 995 643,68 €	+ 4 720 963,78 €
	Investissement	11 762 659,58 €	9 170 459,16 €	- 2 592 200,42 €
	Total	23 037 339,48 €	25 166 102,84 €	+ 2 128 763,36 €
2019	Fonctionnement	11 985 158,41 €	18 144 888,99 €	+ 6 159 730,58 €
	Investissement	13 017 423,84 €	8 973 439,59 €	- 4 043 984,25 €
	Total	25 002 582,25 €	27 118 328,58 €	+ 2 115 746,33 €
2020	Fonctionnement	11 219 846,04 €	14 738 373,06 €	+ 3 518 527,02 €
	Investissement	14 106 749,41 €	11 558 641,34 €	- 2 548 108,07 €
	Total	25 326 659,77 €	26 297 014,40 €	+ 970 354,63 €
2021	Fonctionnement	11 458 741,16 €	15 292 622,25 €	+ 3 833 881,09 €
	Investissement	10 468 385,16 €	9 089 734,20 €	- 1 378 650,96 €
	Total	21 927 126,32 €	24 382 356,45 €	+ 2 455 230,13 €
2022	Fonctionnement	12 645 054,49 €	17 192 785,93 €	+ 4 547 731,44 €
	Investissement	13 425 509,43 €	13 534 984,47 €	- 109 475,04 €
	Total	26 070 563,92 €	30 727 770,40 €	+ 4 657 206,48 €
2023	Fonctionnement	12 823 057,96 €	17 166 684,90 €	+ 4 343 626,94 €
	Investissement	11 455 119,72 €	9 575 154,18 €	- 1 879 965,54 €
	Total	24 278 177,68 €	26 741 839,08 €	+ 2 463 661,40 €

NB : ce résultat est à analyser en prenant en compte des excédents antérieurs capitalisés (intégrant également les emprunts réalisés).

En 2016, hors reprise des excédents antérieurs capitalisés, le résultat de l'année était déficitaire (baisse de la marge de manœuvre). Par ailleurs, des emprunts pour un montant de 1,5 millions d'€ ont été contractés pour le financement de plusieurs opérations (cf. ci-dessous). Sans ces déblocages, le résultat de l'exercice aurait été déficitaire d'autant.

En 2017, les reports de l'exercice N-1 s'élevaient à 1 111 933,45 €. Le résultat de l'exercice est de 1 432 126,07 €, la marge de manœuvre est à nouveau en hausse. Par ailleurs, plusieurs emprunts ont été contractés ou débloqués :

- Déblocage 100 000 € supplémentaire de crédit relais sur le BA îlot Woerth,
- Emprunts PLAI et PLUS pour 963 500 € contractés auprès de la CDC (transfert OPUS prévu).
- Ces emprunts contribuent au résultat de l'exercice. Sans ces emprunts, le résultat de l'exercice aurait été négatif (- 742 807,38 €).

En 2018, les reports de l'exercice N-1 s'élevaient à 1 432 127,38 €, le résultat de l'exercice est de 696 635,98 € (2 128 763,36 € - 1 432 127,38 €). Les emprunts « caisse des dépôts et consignations » ont été transférés à OPUS.

A noter : depuis la mise en œuvre de la redevance incitative, les recettes de redevances du 2^e semestre du service de collecte et de traitement des ordures ménagères, de l'ordre de 950 000 € sont encore imputés sur le budget annexe de l'exercice précédent, alors que les factures sont

émises fin janvier de l'année suivante, et leur recouvrement être effectif qu'en février de l'année suivante. Sans ce rattachement à l'exercice précédent, les résultats d'exercice seraient amputés du montant de la redevance 2^e semestre. Par exemple, pour 2018, le résultat aurait été négatif : env. - 254 000 € (696 000 € - 950 000 €).

En 2019, aucun emprunt n'a été contractualisé, ni en 2020. Le rattachement de la redevance « OM » du second semestre de chaque année reste imputé sur l'année en cours, bien que la recette ne soit perçue qu'en N+1, en fin de 1^{er} trimestre. Le besoin de trésorerie est compensé par une ligne de trésorerie ouverte pour 900 000 €, et débloquée selon les besoins (en montant et période).

En 2021, sans l'emprunt contracté à hauteur de 755 000 €, le résultat aurait été de 1 700 230,13 €. Le résultat de l'exercice précédent était de 970 354,63 €. L'exercice 2021 a donc généré un excédent de 1 484 875,50 € (dont 755 000 € d'emprunt, soit 729 875,50 € sans ce nouvel emprunt). Le résultat au 31/12/2021 intégrant l'excédent N-1 est donc porté à 2 455 230,13 €.

En 2022 : les reports de l'exercice N-1 s'élevaient à 2 455 230,13 €. Le résultat de l'exercice est de 2 201 976,35 €, la marge de manœuvre est en hausse.

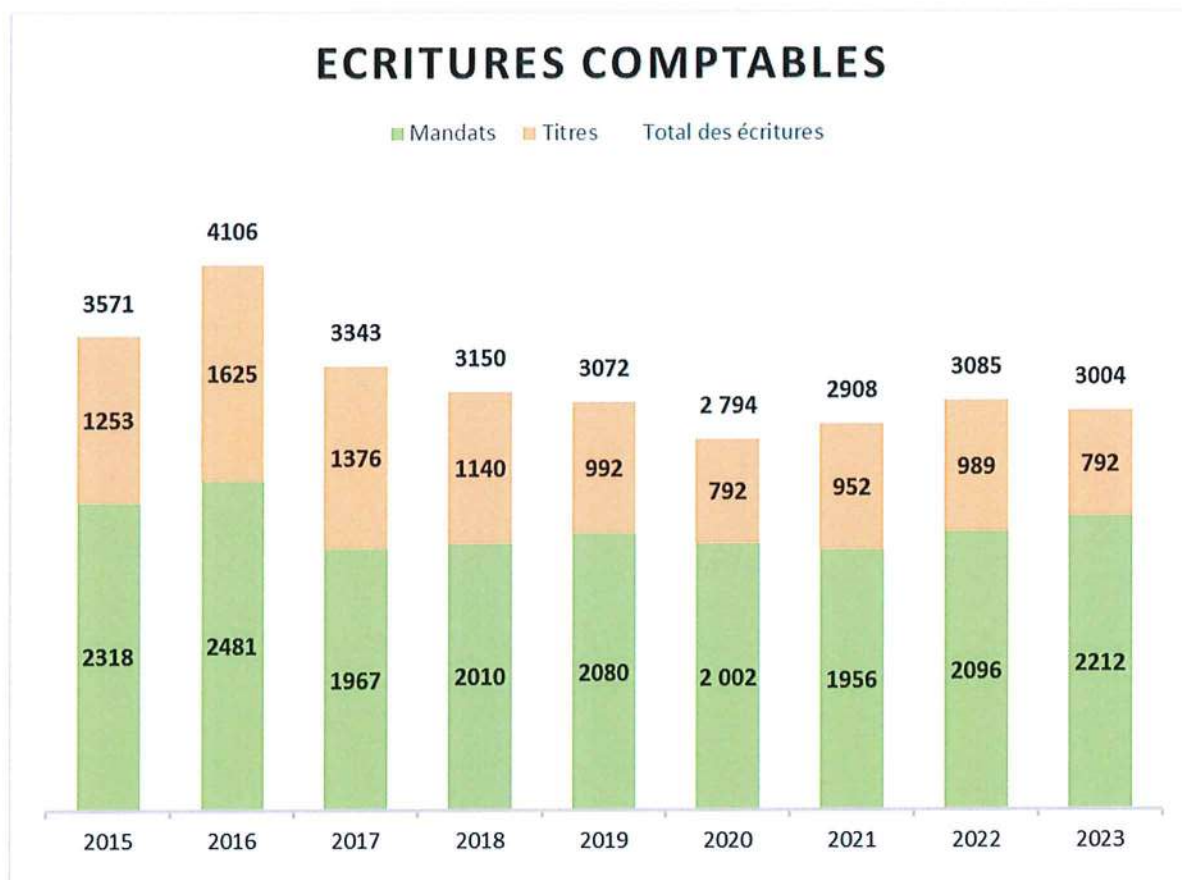
En déduisant du résultat d'exercice l'emprunt d'1 million d'€, et la vente de l'hôtel d'entreprises pour 630 000 €, le résultat aurait été de 571 976,35 €. Le refinancement de l'emprunt sur le bâtiment d'activités pôle bois a permis également de réduire les charges annuelles (étalement de l'emprunt sur 10 ans supplémentaires).

En 2023, les reports de l'exercice N-1 s'élevaient à 4 657 206,48 €. Le résultat de l'exercice est de - 2 193 545,08 €. La marge de manœuvre s'est réduite de moitié, compte tenu des investissements lourds pris en charge (construction des sites enfance de Hegeney, Durrenbach et Woerth, hall du site économique de Woerth notamment), et de cofinancements qui n'ont pas encore été encaissés (près de 800 000 € de subventions européennes, également des subventions importantes de la CAF et de la CeA attendues cette année, et FCTVA non perçu sur les sites de Durrenbach et Hegeney (construction sur sol d'autrui – terrains non encore acquis).

Cet excédent est fléché sur la fin des travaux du site périscolaire intercommunal de Woerth et sur le site de Preuschdorf (travaux réalisés sans appel à l'emprunt).

Années	RESULTAT	REPORT N-1	RESULTAT HORS REPORT
2016	1 111 933,45 €	1 292 404,58 €	- 180 471,13 €
2017	1 432 127,38 €	1 111 933,45 €	+ 320 193,93 €
2018	2 128 763,36 €	1 432 127,38 €	+ 696 635,98 €
2019	2 115 746,33 €	2 128 763,36 €	- 13 017,03 €
2020	970 354,63 €	2 115 746,33 €	- 1 145 391,70 €
2021	2 455 230,13 €	970 354,63 €	1 484 875,50 €
2022	4 657 206,48 €	2 455 230,13 €	2 201 976,35 €
2023	2 463 661,40 €	4 657 206,48 €	- 2 193 545,08 €

1.3.5. Les écritures.



Si une hausse de 15% de 2015 à 2016 était à constater, la tendance s'est inversée entre 2016 et 2017 avec une baisse de près de 23 %, pour revenir à un niveau d'émissions classiques. La baisse du nombre d'écritures entre 2017 et 2020 se poursuit (-19 %). La forte variation des écritures en 2016 est essentiellement due au budget annexe de collecte et traitement des ordures ménagères.

Depuis, un travail d'optimisation des écritures est effectué, dans la poursuite d'un objectif d'efficacité des services (limitation des commandes de très faible montant, factures globalisées, modification d'échéances mensuelles à trimestrielles, semestrielles ou annuelles, ...). La baisse constatée en 2020 est due notamment à la pandémie de covid 19. Depuis, le nombre d'écritures est revenu à une moyenne de 3 000 annuelle.

RECAPITULATIF DES ECRITURES COMPTABLES POUR 2023

NOMBRE TOTAL D'ECRITURES		Mandats ordinaires	Mandats annulatifs	Titres ordinaires	Titres annulatifs	Total écritures
		Dernier n° de mandat	Dernier n° de mandat	Dernier n° de titre	Dernier n° de titre	Par budget
00400	BUDGET PRINCIPAL	1 655	14	547	6	2 222
00402	BUDGET ANNEXE CADT FLECKENSTEIN	55	1	16	1	73
00403	BUDGET ANNEXE BATIMENTS D'ACTIVITES	8	0	5	0	13
00401	BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES ESCHBACH	23	0	6	0	29
00405	BUDGET ANNEXE ZAC SUD A WOERTH	11	0	4	0	15
00404	BUDGET ANNEXE ZAC THERMALE MORSBRONN	27	0	7	0	34
00406	BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE A DURRENBACH	15	0	11	0	26
00409	BUDGET ANNEXE PRODUCTION ENERGIE HELIONS	9	0	0	0	9
00417	BUDGET ANNEXE ZAC LEMBACH	7	0	7	0	14
00418	BUDGET ANNEXE ZAC WOERTH	0	0	0	0	0
00407	BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES WILLENBACH	1	0	2	0	3
00411	BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES	73	0	45	19	137
00412	BUDGET ANNEXE ZA POLE BOIS A HEGENEY	5	0	4	0	9
00413	BUDGET ANNEXE ILOT URBAIN CENTRE DE WOERTH	105	0	45	6	156
00415	BUDGET ANNEXE PB BATIMENT INNOVANT PREUSCHDORF	43	0	8	0	51
00414	BUDGET ANNEXE PB BATIMENT D'ACTIVITE ESCHBACH	50	0	34	2	86
00416	BUDGET ANNEXE SITE ECONOMIQUE A WOERTH	108	2	17	0	127
00419	BUDGET ANNEXE ZAC WINGEN	0	0	0	0	0
TOTAL		2 195	17	758	34	3 004

2. L'approche financière sous l'angle administratif.

2.1 Le portage des opérations par l'excédent du budget principal.

Le budget principal contribue largement à la couverture des besoins financiers pour les budgets annexes. L'excédent du budget principal affecté à la couverture des besoins sur les budgets annexes s'est élevé à (+ = avance, - = remboursement d'avance) :

Année	Détail	Total	Total cumulé
2016/REEL	SF	+ 244 973,04	244 973,04
	SI	+ 2 588 099,31	2 588 099,31
	TOTAL	+ 2 833 072,35	2 833 072,35
2017/REEL	SF	+ 39 959,09	284 932,13
	SI	+ 789 574,78	3 377 674,09
	TOTAL	+ 829 533,87	3 662 606,22
2018/REEL	SF	+ 36 827,91	321 760,04
	SI	-129 525,71	3 248 148,38
	TOTAL	-92 697,80	3 569 908,42
2019/REEL	SF	-120 290,48	201 469,56
	SI	+ 1 253 613,26	4 501 761,64
	TOTAL	+ 1 133 322,78	4 703 231,20
2020/REEL	SF	+ 2 567,13	204 036,69
	SI	-427 983,83	4 073 777,81
	TOTAL	-425 416,70	4 277 814,50
2021/REEL	SF	+ 112 585,75	336 622,44
	SI	-1 558 347,80	2 515 430,01
	TOTAL	-1 445 762,05	2 852 052,45
2022/REEL	SF	-29 818,65 €	306 803,79 €
	SI	+ 1 170 736,28 €	3 686 166,29 €
	TOTAL	+ 1 140 917,63 €	3 992 970,08 €
2023/REEL	SF	88 170,00 €	394 973,79 €
	SI	747 109,37 €	4 433 275,66 €
	TOTAL	835 279,37 €	4 828 249,45 €
2024/PREV	SF	- 51 828,96 €	343 144,83 €
	SI	77 224,34 €	4 510 500,00 €
	TOTAL	25 395,38 €	4 853 644,83 €

Cet excédent permet de limiter la contractualisation d'emprunts sur des opérations individualisées en budgets annexes.

Le déficit constaté sur les opérations faisant l'objet d'un budget annexe est issu pour l'essentiel par un décalage entre les dépenses relatives à l'opération (construction de bâtiments, aménagement de zones d'activités), et les recettes générées (loyers, vente de terrains). Pour ces opérations, un objectif d'équilibre a été calculé (opération équilibrée, voire positive à terme).

Il est à noter cependant que certaines opérations individualisées sur un budget annexe ne pourront pas être excédentaires à terme au vu du montage financier, ce résultat étant issu non pas d'une mauvaise gestion mais de choix politiques affirmés.

Les avances du budget principal devraient cependant se réduire sur les années à venir, au regard de la prévision de vente de terrains sur les zones d'activités (Lembach, Woerth et Eschbach), et de la perspective de vente du bâtiment d'activités pôle bois à Eschbach envisagé avant la fin du mandat (perspective 2025). Ces évolutions permettront d'envisager de nouveaux portages d'opérations, évitant ainsi des emprunts bancaires et prise en charge d'intérêts.

Détails : cf. tableau annexe 2 au budget : « tableau des écritures internes » et tableau de suivi interne.

2.2. Les autres écritures internes entre budgets.

Plusieurs écritures internes entre le budget principal et les budgets annexes sont réalisées. Ces écritures permettent d'imputer sur les budgets annexes des frais généraux imputés initialement sur le budget principal. Il s'agit essentiellement des frais de poste et des frais d'assurances. Cf. tableau annexe n°2 au budget.

Années	Contributions du bud ppal aux BA	Détails	Remboursements des BA au budg principal
2016	292 000 €	CADT : 40 000 € (2 ans) ZA Sud de Woerth : 105 000 € BATI : 147 000 €	Personnel : 59 500 € Assurances : 10 500 € Total : 70 000 €
2017	159 100 € prévus, 75 474 € réalisés	CADT : 10 000 € Reversement DETR : 149 100 € prévus, 65 474 € réalisés	Personnel : 257 000 € Assurances : 15 050 € 272 050 €
2018	276 026 € prévus, 235 000 € réalisés (DETR reportée en 2019)	CADT : 20 000 € Reversement DETR : 41 026 € Autofinancement résidence seniors : 215 000 €	Personnel : 150 000 € Assurances : 15 050 € Total : 165 050 €
2019	103 626 €	CADT : contribution annuelle au titre des prises en charge par la régie du Fleckenstein : 20 000 € Reversement de la DETR du budget principal au budget annexe ZAC Sud de Woerth : 83 626 €	Personnel : 103 500 € Assurances : 15 050 € Total : 118 550 €
2020	20 000 €	CADT : contribution annuelle au titre des prises en charge par la régie du Fleckenstein : 20 000 €	Personnel : 93 500 € Assurances : 15 050 € Total : 108 550 €
2021	20 000 €	CADT : contribution annuelle au titre des prises en charge par la régie du Fleckenstein : 20 000 €	Personnel : 93 500 € Assurances : 17 550 € Total : 111 050 €
2022	20 000 €	CADT : contribution annuelle au titre des prises en charge par la régie du Fleckenstein : 20 000 €	Personnel : 173 500 € Assurances : 16 550 € Total : 190 050 €
2023	20 000 €	CADT : contribution annuelle au titre des prises en charge par la régie du Fleckenstein : 20 000 €	Personnel : 164 000 € Assurances : 14 550 € Total : 178 550 €
2024 PREVISIONNEL	20 000 €	CADT : contribution annuelle au titre des prises en charge par la régie du Fleckenstein : 20 000 €	Personnel : 153 950 € Assurances : 14 550 € Loc locaux OM : 5 500 € Total : 174 000 €

2.3. Les flux financiers croisés au sein du bloc communal (communes – communauté de communes).

Cinq types de flux sont mis en œuvre (de manière permanente ou ponctuelle) entre les communes et l'intercommunalité :

- Les attributions de compensation,
- Les projets partagés faisant l'objet d'un financement par la communauté de communes et les communes : Aucun cofinancement prévu en 2024,
- Les opérations sous mandat/commons suite à délégations de maîtrise d'ouvrage ou contractualisation (projets d'itinéraires cyclables, sites enfance),
- Les prises en charges de frais (locaux périscolaires, frais de propriété au CADT Fleckenstein),
- Les opérations mutualisées (groupements de commandes).

Un pacte de gouvernance précisant les relations entre l'intercommunalité et les communes a été mis en œuvre tout au long de l'année 2022. Il se concrétise notamment par le renforcement de l'expertise intercommunale en appui et accompagnement des communes. La création de deux postes à temps plein (service administratif et service technique BQMAT en 2023 a permis de concrétiser cet appui aux communes et le développement du partenariat communes-communauté de communes). Cet appui aux communes se met en œuvre début 2024.

Des réflexions en vue de mettre en place et en complément un pacte financier et fiscal, permettant d'intégrer un volet fiscal (fiscalité induite dans les communes au vu de projets intercommunaux), ouvert au précédent mandat, reste en cours.

Enfin, à la suite des réflexions engagées par la commune de Merkwiller-Pechelbronn en vue d'un changement d'intercommunalité (de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn à la communauté de communes de l'Outre Forêt), un travail de recensement des conséquences financières d'un tel changement a été mené en interne. La mise en œuvre effective de cette réflexion conduisant à des échanges financiers entre la commune concernée et la communauté de communes, voire entre la communauté de communes quittée et la communauté de communes d'adhésion, se fera selon les avancées de la commune de Merkwiller-Pechelbronn, cette dernière ayant fait réaliser un audit financier et juridique des conséquences d'une telle décision. Cet audit a conduit la commune de Merkwiller-Pechelbronn à faire une proposition financière à la communauté de communes. Cette proposition, tenant en quelques lignes, ne précise pas les conditions de détermination des chiffres indiqués et ne comprend aucune approche relative à la prise en compte des conséquences de ce projet communal sur les services publics locaux et leurs exploitants, les habitants, écoles, associations et entreprises locales. La commune de Merkwiller-Pechelbronn s'affirmant comme étant le berceau mondial du pétrole, sa décision emporte également de lourdes conséquences sur l'héritage historique et industriel du territoire de Pechelbronn, sur l'avenir de la collection du musée, le soutien à l'association des amis du musée du pétrole dont le siège est à Merkwiller-Pechelbronn, et sur les dépenses en lien avec cette thématique (notamment la conservation du musée auprès du parc naturel régional des Vosges du nord). Sur ces interrogations, la commune n'a apporté aucune information et a marqué son désintérêt. La communauté de communes a, à ce titre, informé la commune qu'en l'état, il ne lui est pas possible d'approuver la proposition. En parallèle, des contacts ont été établis fin 2023 avec une entreprise souhaitant conclure une convention de

mécénat en vue de donner plus de visibilité au patrimoine pétrolier. Si la commune de Merkwiller-Pechelbronn pourrait jouer un rôle central dans cette démarche, la communauté de communes pourrait tout de même poursuivre ses réflexions sans cette dernière.

2.3.1. Les attributions de compensation et leur révision.

Les attributions de compensation ont été mises en place suite à l'instauration de la fiscalité professionnelle unique au 01/01/2000. Au 01/01/2002, les communes de Woerth et Goersdorf, intégrant l'intercommunalité, se sont vues également appliquer ce régime fiscal.

Par la suite, avec la fermeture d'une entreprise importante du territoire, la communauté de communes a institué une fiscalité mixte. A la fusion de 2008 entre la communauté de communes de la vallée de la Sauer et la communauté de communes de Pechelbronn, le régime de TPU et les attributions de compensations a été mis en place sur le territoire réuni des deux intercommunalités. Leur montant a été révisé en 2016 en application de la loi NOTRe et du transfert de compétences relatif aux zones d'activités économiques. Deux communes concernées ont vu leur attribution réduite suite à décision de la CLECT et du conseil communautaire. Par ailleurs, les périodicités de versement ont été revues en 2016 (passage d'un versement mensuel à un versement semestriel).

En 2021, une procédure de révision libre a été engagée, afin de supprimer les attributions de compensation négatives (versements des communes à l'intercommunalité). 11 communes sont concernées par la démarche visant à assurer une stabilité financière pour l'intercommunalité, les suppressions de versement de 6 communes étant compensées par une baisse des AC de 5 communes, sur la base de critères définis en commission. Une seule commune a refusé la proposition : Merkwiller-Pechelbronn. Par ailleurs, début 2022, une révision libre a été mise en œuvre afin de supprimer la réduction des AC des communes de Woerth et Lembach concernant la compétence zones d'activités. Aussi, dès validation de cette modification, les deux communes concernées retrouvent leurs recettes et reprennent à leur niveau les dépenses relatives à ces zones dont les équipements sont à rétrocéder de l'intercommunalité aux communes. Les nouveaux montants d'AC, arrondis à l'€, sont effectifs depuis la prise de délibération de la communauté de communes n°007.2022 du 21/03/2022.

La CLECT s'est réunie en 2019, afin d'étudier les transferts de charges liées au dernier transfert de compétences (eau et GEMAPI). Ce transfert de compétences n'a pas eu d'impact sur les attributions de compensation, la GEMAPI étant financée par une taxe spécifique, mise en place en parallèle du transfert de compétence.

La CLECT doit encore se prononcer sur le transfert de charges lié au transfert de compétences mobilité (acté début 2021) et bilinguisme-transfrontalier (acté début 2024), et sur la mise en œuvre d'un pacte financier et fiscal si des impacts sont identifiés sur les attributions de compensation.

Début 2022, et en respect avec le code général des impôts, un rapport quinquennal sur les attributions de compensation a été rédigé et présenté en CLECT le 28/02/2022. Il a été présenté en conseil communautaire le 21/03/2022 et a donné lieu à une délibération (n°008.2022). Il n'y a pas eu de changements depuis.

AC en vigueur à compter du 01/01/2023 :

BIBLISHEIM	69 135 €
DIEFFENBACH LES WOERTH	0 €
DURRENBACH	53 816 €
ESCHBACH	11 578 €
FORSTHEIM	3 055 €
FROESCHWILLER	3 146 €
GOERSDORF	8 050 €
GUNSTETT	14 793 €
HEGENEY	0 €
KUTZENHAUSEN	115 175 €
LAMPERTSLOCH	9 257 €
LANGENSOULTZBACH	6 562 €
LAUBACH	0 €
LEMBACH	41 874 €
LOBSANN	0 €
MERKWILLER PEHELBRONN	95 516 €
MORSBRONN LES BAINS	18 343 €
NIEDERSTEINBACH	4 553 €
OBERDORF SPACHBACH	0 €
OBERSTEINBACH	2 895 €
PREUSCHDORF	119 430 €
WALBOURG	5 492 €
WINGEN	0 €
WOERTH	115 786 €
TOTAL	698 456 €

Reversements aux communes effectué en deux versements par an à hauteur de 50%
(349 228 € en juillet puis en décembre).
Pas de reversements des communes demandé une fois par an en fin d'année.

2.3.2. Les projets partagés.

Les projets partagés, financés par le bloc communal (financement conjoint communes et communauté de communes), comprennent les fonds de concours et les subventions exceptionnelles.

Par le passé :

- *Fond de concours projet expérimental de télémédecine en milieu rural avec Obersteinbach – (2022 – soldé)*
- *Fond de concours schéma des mobilités douces – itinéraires cyclables (2012-2019 – soldé),*
- Subventions exceptionnelles (en cours : aménagement numérique du territoire jusqu'en 2025),
- *Fourniture de matériels « covid 19 » (2020 – soldé)*
- *Programme « zéro phytos » (2018 – soldé).*
- **Fonds de concours « itinéraires cyclables » (soldé sauf amortissements) :**

Mise en place : 2012 (premiers encaissements).

Durée : 8 ans.

Fin : 2019.

Amortissement : sur 20 ans à partir de 2013 jusqu'à 2032 pour le 1^{er} versement, 2039 pour le dernier versement.

Ce fonds de concours a permis un financement par le bloc communal de la réalisation du schéma de circulations douces, dont la 3^e tranche est en cours de finalisation. Les montants ont été calculés avec une part de solidarité, une part habitants et une part site propre. L'ensemble des

communes contribue à cette opération sauf une (Dieffenbach-les-Woerth). Le manque à gagner pour la communauté de communes s'élève au total à 13 000 € (1 625 € X 8 ans).

A compter de 2020, fin du reversement de 59 812,50 € annuels (61 437,50 € - 1 625 € représentant la part annuelle de Dieffenbach-les-Woerth qui n'a pas été versée à ce jour).

Seuls les amortissements de ce fonds de concours sont encore effectués chaque année.

- Fonds de concours « aménagement numérique du territoire » : transformé en subventions exceptionnelles sur demande de la trésorerie, pour le financement de l'aménagement numérique du territoire.

Mise en place : 2016.

Durée : 10 ans - 24 communes

participantes. Fin : 2025 (année 9 sur 10).

Ces subventions exceptionnelles permettent un financement par le bloc communal de la réalisation de l'aménagement numérique du territoire. Un premier versement a été effectué en 2017, pour les années 2016 et 2017. Ces versements sont calculés au regard du nombre de prises théoriques à installer. Pour chaque année, la recette attendue par la communauté de communes s'élève à 84 367,50 €.

En contrepartie de ces cofinancements communaux, la communauté de communes prend en charge la contribution du territoire à la Région Grand Est, pour un montant total de 1 406 125 €. Cette contribution devait initialement être versée sur 4 ans (2018-2021). Le dernier versement a pu être effectué fin 2020.

Recette annuelle pour la communauté de communes jusqu'en 2025 (inclus) : 84 367,50 € (compte 7788).

Dépense correspondante : 1 406 125 € de 2018 à 2020. Part EPCI : 562 450 €, Part communes : 843 675 € (communauté de communes 40% de la contribution, communes 60%).

Acquisition de masques et thermomètres dans le cadre de la lutte contre la pandémie en 2020 (soldé).

Un accord a été mis en place en 2020 pour la fourniture de masques-thermomètres destinés à la lutte contre la pandémie de covid 19 avec une prise en charge partielle de l'intercommunalité (et de la CeA).

L'émergence d'une pandémie mondiale et la situation d'urgence en découlant a conduit le bloc communal à s'entendre sur l'achat de masques grand public et pour les agents-élus du territoire, ainsi que l'achat de thermomètres. La communauté de communes a assuré les commandes, réceptions des livraisons et diffusions des matériels, ainsi que les demandes de cofinancements. La communauté de communes a également décidé de contribuer partiellement à ces achats. Un décompte financier a été réalisé, une délibération prise en conseil communautaire le 31/05/2021 (n°034.2021) a défini les modalités de remboursement par les communes, des frais engagés par la communauté de communes, et leur montant, tenant compte des éléments ci-dessus précisés.

La communauté de communes a évalué les dépenses liées à la pandémie à ce jour à près de 400 000 € (cf. détail tableau de suivi spécifique).

En 2023 est prévu le remboursement du solde de l'opération d'organisation de « vaccinodromes » en partenariat avec la communauté de communes du pays de Niederbronn-

les-Bains (cf. annexe 2 au budget – tableau des contributions). Le remboursement a été effectué et le dossier est clos avec le constat d'un partenariat efficace.

2.3.3. Les opérations sous mandat : Les délégations de MOA et remboursements.

A l'occasion de la réalisation de divers projets, des opérations sous mandat ont été engagées, via des délégations de maîtrise d'ouvrage contractualisées par la communauté de communes avec d'autres collectivités. Ces opérations sous mandat permettent d'optimiser la réalisation du projet dont la compétence est partagée par un portage et une conduite de projet assurée par un des MOA (ex : sur largeurs de pistes cyclables, réalisations intra-muros...).

- Délégations de MOA de la communauté de communes vers d'autres collectivités :

Itinéraires cyclables :

Par le passé, avec les communes concernées par les itinéraires cyclables entre Walbourg et Walbourg gare : soldé.

Construction d'un accueil de loisir sans hébergement à Woerth : en cours.

Projet de construction d'un complexe école-salle polyvalente-ALSH à Woerth : délégation de MOA de la communauté de communes à la commune de Woerth : remboursement à la commune de la part intercommunale relative à l'ALSH (périscolaire).

Site enfance intercommunal à Woerth (dépense communauté de communes)	
Remboursement 2018	0 €
Remboursement 2019	96 411,56 €
Remboursement 2020	0 €
Remboursement 2021	0 €
Remboursement 2022	326 366,55 €
Remboursement 2023	584 056,46 €
Total	1 006 834,57 €
Remboursement 2024 prévisionnel (solde)	925 000,00 €
Total général (arrondi)	1 926 000,00 €

- Délégations de MOA de communes vers la communauté de communes (depuis 2015) :

Concerne exclusivement les projets de réalisation découlant du schéma des circulations douces et d'un site enfance intercommunal (Hegeney). Il est précisé que la communauté de communes n'est compétente que pour les liaisons cyclables hors agglomération et pour une largeur type (2,50 m), les communes restantes compétentes au sein de l'agglomération. Les délégations de maîtrise d'ouvrage mises en œuvre concernent donc les demandes de communes souhaitant profiter des études et travaux conduits par l'intercommunalité, pour élargir la piste (surlargeur), la prolonger à l'intérieur de l'agglomération, ou ajouter des équipements (éclairage public).

Itinéraires cyclables :

Durrenbach et Biblisheim, Soultz-Sous-Forêts et Kutzenhausen, Wingen-Litschhof et

RE LI

Nothweiler (Allemagne), Laubach et Eschbach, : soldés.

Site enfance intercommunal avec Hegney (TTC)		Comptes équilibrés
	Avance (4581013)	Rembourst (4582013)
Remboursement 2021	0 €	0 €
Remboursement 2022	430 756,32 €	438 926,96 €
Remboursement 2023	486 891,77 €	396 458,44 €
Total	917 648,09 €	835 385,40 €
Remboursement 2024 prévisionnel	168 550,00 €	250 812,69 €
Total opération	1 086 198,09 €	1 086 198,09 €

Itinéraires cyclables transfrontaliers avec la VGDF (TTC)		Comptes équilibrés
	Avance (4581026)	Rembourst (4582026)
Remboursement 2019	12 148,84 €	0,00 €
Remboursement 2020	193 082,24 €	210 059,17 €
Remboursement 2021	105 177,05 €	105 177,05 €
Remboursement 2022	179 782,67 €	178 096,92 €
Remboursement 2023	34 323,28 €	31 180,94 €
TOTAL	524 514,08 €	524 514,08 €
Reversement de subvention à percevoir en 2024	105 000,00 €	105 000,00 €

Autres :

- Participation de la commune de Merkwiler-Pechelbronn à l'acquisition d'un bâtiment (anc. Hôtel Engel) : conc l'ancienne communauté de communes de Pechelbronn : soldé.

Autres prévisions en 2024 :

- Reversement de la part de cofinancement européen à la Verbandsgemeinde Dahnerfelsenland, concernant les itinéraires cyclables transfrontaliers, pour un montant estimé à 100 000 €.
- Prévision de remboursement de la communauté de communes de l'Outre Forêt pour les travaux axe D Lobsann-Soultz dont la maîtrise d'ouvrage de la CCSP peut lui être déléguée (15 000 €).
- Remboursement de frais (section de fonctionnement) :
Mobilité : fête transfrontalière avec la Verbandsgemeinde Dahnerfelsenland.

2.3.4. Les prises en charge de frais et remboursements de frais.

La communauté de communes dispose de locaux communaux pour l'exercice de certaines compétences.

Bâtiment de la halte-garderie intercommunale de Morsbronn-les-Bains (transformée en micro-crèche en 2022) : mise à disposition gratuite de la commune à la communauté de communes.

Locaux périscolaires communaux : remboursement de frais selon conventions avec les communes concernées :

- Lembach,
- Langensoultzbach,
- Durrenbach (terminé en 2024),
- Hegeneu (terminé en 2024),
- Walbourg (jusqu'en été 2018 – transfert au Séminaire, car locaux pas aux normes),
- Woerth (remboursement intervention de la femme de ménage dans les locaux du périscolaire, mis à disposition par l'EHPAD de Woerth au sein de l'EHPAD (hôpital de Wissembourg - remboursement annuel de 1 100 € au CHU de Wissembourg au titre des frais de fonctionnement des locaux mis à disposition).

Ces remboursements de frais vont disparaître progressivement avec les ouvertures des sites enfance prévus en 2023, 2024 et 2025.

La communauté de communes remboursait également la commune de Lembach, pour les interventions de l'agent technique effectuées sur le site du Fleckenstein. Cette collaboration a pris fin en 2021. Depuis, les agents de l'équipe technique se déplacent sur site de manière régulière (jusqu'à un déplacement tous les 2 jours en hiver pour assurer le bon fonctionnement de la chaudière).

La communauté de communes porte également des services partagés avec d'autres collectivités, via conventionnement. Chaque établissement prend en charge le paiement de sa part de fonctionnement du service, via un remboursement à la communauté de communes.

- Le service « EIE – FAIRE – France RENOV » : initialement avec les communautés de communes de Wissembourg, Niederbronn-les-Bains, Basse Zorn, Outre Forêt, pays Rhénan et Basse Zorn, et l'ADEAN. Ce montage s'est terminé au 31/12/2020 avec transfert au PETR, effectif depuis. La communauté de communes bénéficie d'un agent à temps complet mis à disposition par le PETR, cet agent travaille sur Haguenau 1 journée par semaine.
- Le service « CCAEP » avec la communauté de communes de Wissembourg : un agent à temps partiel (80% - 28h/sem), effectuant 60% de son temps de travail à la CCSP, soit 16h, et 40% de son temps de travail à la CCPW, soit 12h. A la CCSP, son temps de travail représente 2 jours par semaine, un dédié aux dossiers intercommunaux, un dédié à l'appui aux communes.
- Le service « SIG », avec la communauté de communes de Wissembourg. Ce service est arrêté fin 2022 avec le départ de l'agent. Les chargés de mission sont en cours de formation (2023-2024) pour pouvoir exploiter les données du SIG, et les intégrations de données ainsi que la maintenance seront assurés via une prestation de service. Les communes continueront d'avoir un appui intercommunal via les chargés de mission intercommunaux et l'adhésion à l'ATIP via l'intercommunalité, pour ce qui concerne le SIG.

A noter, dans le cadre de l'engagement partenarial avec le SDEA, la chargée de mission transition écologique est mise à disposition à hauteur de 10% de son temps de travail au SDEA depuis 2019 (suite transfert de compétence AEP et GEMAPI).

Par le passé, la communauté de communes du pays de Niederbronn-les-Bains a porté le projet d'étude de regroupement d'offices de tourisme, et à ce titre, la communauté de communes

Sauer Pechelbronn a remboursé à la communauté de communes de Niederbronn-les-Bains les frais engagés à hauteur de 25%. Par la suite, l'Office de Tourisme L'Alsace Verte a été créé en 2019 à l'initiative des communautés de communes du Pays de Wissembourg, de l'Outre-Forêt, du Pays de Niederbronn-les-Bains et de Sauer-Pechelbronn. Il est fonctionnel depuis le 1er janvier 2020. Un rapport annuel spécifique à cet EPIC est établi et présenté annuellement en conseil communautaire (à compter de 2022).

Une coopération avec la communauté de communes du pays de Niederbronn-les-Bains a également été conclue pour le financement d'un service de vaccination à grande échelle sur le canton. Une prise en charge à hauteur de 50% des dépenses a été fixée : dossier soldé.

Enfin, la communauté de communes bénéficie de l'appui du parc naturel régional des Vosges du nord, pour ce qui concerne le patrimoine et l'inventaire de la collection intercommunale du pétrole, et plus généralement pour un certain nombre de politiques publiques en lien avec le patrimoine, l'habitat, la transition écologique.

2.3.5. Les opérations mutualisées.

Plusieurs opérations ont été conduites de manière mutualisée par la communauté de communes et des communes volontaires adhérentes aux opérations.

Les CEE (Certificats d'Economie d'Energie) :

Revente de certificats d'économies d'énergies pour le territoire. Montage du dossier en 2017. Revente de CEE du territoire à la sté GREEN PRIME, retenue suite consultation. Encaissement de l'ensemble des CEE par la communauté de communes et reversement aux communes concernées de leur part. Opération terminée.

Un nouveau contrat a été conclu en 2022 avec ClimaConsult/PrimeoEnergie jusqu'au 31/12/2025, sur une base de 5,5€/MWh pour la période 2022/2023 puis 5€/MWh pour 2024/2025 (renégociation possible si le cours des CEE à la hausse).

Fin décembre 2023, un dépôt pour le compte de 8 communes (Eschbach, Kutzenhausen, Langensoultzbach, Lampertsloch, Laubach, Lobsann, Morsbronn-les-Bains et Woerth) a été effectué, pour un montant de 4 393,7 MWh, ce qui représente environ 25 000 € à encaisser par la communauté de communes, et à reverser aux communes. Ce dossier est clos. Deux dossiers (Biblisheim et Wingen) sont encore ouverts et les nouveaux dossiers sont gérés directement par les communes.

La plupart des dossiers valorisés concernaient les économies d'énergie, et notamment la rénovation de l'éclairage public, suite à la commande groupée (cf. ci-dessous).

Les groupements de commandes :

Groupement de commandes assurances :

Un groupement de commandes a été lancé en 2016, aux fins de mettre en place des nouveaux contrats d'assurance à la communauté de communes, et d'optimiser les garanties et cotisations pour les communes ayant décidé de se raccrocher au groupement de commandes.

A l'issue de la consultation, pour la communauté de communes, le syndicat des eaux et les 12 communes participantes, un gain de cotisations (avec des garanties identiques voire plus favorables) de 66 000 € (arrondi) est constaté, soit sur la durée des contrats de 5 ans 330 000 €. Cette action justifie d'étudier la création d'un service achats unifié sur le territoire, tel qu'indiqué dans le schéma de mutualisation.

Ce groupement de commandes est relancé en 2021, pour mise en place d'un nouveau « pack » d'assurances à compter du 01.01.2022 sur une durée de 5 ans. Le nombre de collectivités adhérentes est en hausse.

Un nouveau gain de cotisations est à noter de près de 150 000 € sur la durée du marché (5 ans – tous lots + assurance statutaire), à garanties équivalentes.

Le groupement de commande intègre la prise en charge d'un contrat de conseil et accompagnement en assurances pour la communauté de communes, accessible aux collectivités participantes au groupement de commandes.

A été réalisé en 2022 des études en vue de la mise en place d'un contrat d'assurance cybersécurité au niveau de la communauté de communes. Le contrat est effectif depuis le 01.01.2023. Il est prévu d'élargir ce contrat aux communes membres du groupement à l'occasion de la prochaine consultation (fin des contrats groupés au 13.12.2026).

Groupement de commandes progiciel de gestion financière :

Un groupement de commande a également été lancé par le passé pour la mise en place d'un progiciel de gestion unique mutualisé sur l'ensemble du territoire (communauté de communes et communes). Le 1^{er} groupement a été organisé en 2013, et renouvelé en 2017. Pour l'hébergement et la maintenance du progiciel de gestion financière de la communauté de communes et des communes, un groupement de commandes est également en place et renouvelé à chaque échéance (échéance dernier contrat prolongé de 3 mois suite défaut de délibérations de certaines communes dans les délais). Le nouveau renouvellement de montage pour une mise en place au 01.04.2022 a été réalisé.

Groupement de commandes éclairage public :

En 2017 : éclairage public (pour 7 communes, hors communauté de communes, qui a assuré l'expertise en lien avec la commune de Preuschdorf, dans le cadre de TEPCV).

Une consultation a été faite en 2019 pour le compte de 10 communes (+ la communauté de communes avec le remplacement de luminaires au parc économique de la Sauer). 7 communes ont par la suite notifié le marché (+ la communauté de communes).

En 2022, une enquête a été réalisée auprès des communes et 5 se sont manifestées. Une nouvelle opération avec ces communes volontaires pourrait être engagée mais le départ du conseiller en énergie et son remplacement, plusieurs mois après, par un agent effectuant ses missions à 80% (dont 60% soit 2 jours par semaine à la CCSP et 40% à la CCPW), n'a pas permis d'engager à ce jour cette action.

Il était prévu, dans le cadre du schéma de mutualisation, d'étudier le développement des groupements de commandes au sein du bloc communal, via un service marchés publics mutualisé. La décision de renforcer l'équipe administrative pour apporter un appui aux communes a été prise en 2023, et s'est concrétisée début 2024 par la création de deux postes (agent administratif et agent technique en charge de la banque de matériels).

Outre le portage de groupement de commandes, la communauté de communes participe également à plusieurs groupements de commande :

- Groupements de commandes mise à jour du DUERP RPS porté par le CDG67 : mise en œuvre opérationnelle en 2022 (démarrage de l'opération par le CDG67) : soldé.
- Groupement de commandes fournitures et services redevance incitative « OM » porté par la CC Wissembourg.

- Groupement de commandes pour la plateforme de dématérialisation des marchés publics « alsacemarchepublic » porté par l'Eurométropole de Strasbourg et les collectivités fondatrices.

Démarche mutualisée de réalisation d'un plan intercommunal de sauvegarde et mise à jour-réalisation des plans communaux de sauvegarde, dicrim et plan iode.

Une consultation groupée pour cette réalisation a été organisée en 2023, avec la quasi-totalité des communes du territoire. La prestation conduira à la livraison des documents pour l'été 2024, et comprendra la simulation d'un exercice en vue d'activer et tester ce plan intercommunal de sauvegarde.

2.4. Les dotations de l'Etat (budget principal) et autres cofinancements.

2.4.1. La DETR (dotation d'équilibre des territoires ruraux) :

Plusieurs dossiers de dotation d'équipement des territoires ruraux sont en cours. Un tableau de suivi détaillé des cofinancements, subventions, est tenu en interne.

2.4.2. Le FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal) :

Le territoire a perdu le bénéfice du FPIC en 2017. Un mécanisme de garantie a été activé par l'Etat, pour lisser la perte de recettes sur 3 ans, de 2017 à 2019.

FPIC perçu à la communauté de communes en :

2021 et + : 0 €
2020 : 60 245 €
2019 : 119 369 €
2018 : 166 161 €
2017 : 192 566 €
2016 : 213 763 €

Le territoire a pu encore bénéficier d'une enveloppe FPIC en 2020, suite à une disposition de la loi de finances pour 2020 fixant son montant à env. 50 % du FPIC perçu en 2019.

2.4.3. La DGF (dotation globale de fonctionnement) :

Depuis 2014, la perte de recette (la contribution) de la communauté de communes s'élève après de 500 000 € (arrondi).

Montants €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation de base + bonifiée	905 324	813 686	719 376	651 896	605 643	600 935	600 117	602 407
Dotation de compensation	517 670	506 372	496 573	482 775	473 078	461 840	453 396	447 578
DGF totale	1 422 994	1 320 058	1 215 949	1 134 671	1 078 721	1 062 775	1 053 513	1 049 985
Différence		- 102 936	- 104 109	- 81 278	- 55 950	- 15 946	- 9 262	- 3 528
Cumul			207 045	288 323	344 273	360 219	369 481	373 009

RE L

Montants €	2022	2023	2024 prév.	2025 prév.	2026 prév.	2027 prév.	2028 prév.	2029 prév.
Dotation de base + bonifiée	572 287 €	543 850 €	514 694 €	x €	x €	x €	x €	x €
Dotation de compensation	434 717 €	432 193 €	425 050 €	x €	x €	x €	x €	x €
DGF totale	1 007 004 €	976 043 €	939 744 €	x €	x €	x €	x €	x €
Différence	- 42 981 €	- 30 961 €	- 36 299 €	- x €	- x €	- x €	- x €	- x €
Cumul	415 990 €	446 951 €	483 250 €	x €	x €	x €	x €	x €

Prévisions 2024 : outil AMF : baisse notamment liée à la baisse de population entre 2023 et 2024 (-70 habitants).

L'Etat cofinçait également le fonctionnement de la MSAP à hauteur d'env. 11 000 € par an. Le dispositif s'est étoffé avec la mise en place d'un Espace France Services, le cofinçement annuel étant augmenté à 30 000 € par an depuis 2020.

En 2023, le service s'est étendu avec la mise en place d'un dispositif de recueil (DR) permettant de gérer les demandes de titres d'identité (passeports et cartes d'identité), également cofinçé par l'Etat.

D'un ETP affecté à l'EFS (hors conseillère au numérique correspondant à 1 ETP – avec cofinçement de 15 000 €), le service est passé à 1,5 ETP (réparti sur 2 agents – hors agent N+1 du service), avec 4h/sem en complément tenu par un agent de la commune de Durrenbach via conventionnement. Le cofinçement apporté par l'Etat est fixé selon le nombre de dossiers traités. Le nombre d'usagers et de dossiers traité est en forte hausse. Des statistiques d'activité sont tenues mensuellement par le service. Le service devrait, au regard des dossiers traités, à court terme, passer à deux ETP.

2.5. Les recettes autres et revenus des immeubles : Maison rurale, gymnase, banque de matériels (budget principal) :

Tarifs inchangés depuis plusieurs années.

Concerne	2014	2015	2016	2017	2018	2019
MROF (7062)	16 929 €	35 862 €	64 436,50 €	60 664,50 €	56 995,50 €	61 321,60 €
Gymnase (752)	12 316,30 €	12 316,30 €	13 165,70 €	13 165,70 €	13 165,70 €	13 165,70 €
BQM (7088/3)	12 553,96 €	9 715,80 €	9 486,50 €	10 180,68 €	12 268,78 €	6 360,40 €

Concerne	2020	2021	2022	2023	2024 Prévisionnel
MROF (7062)*	11 678,50 €	30 084 €	50 676,50 €	62 922,50 €	65 000,00 €
Gymnase (752)	8 494 €	13 165,70 €	13 165,70 €	13 165,70 €	13 165,70 €
BQM (7083)	7 258 €	4 562,04 €	10 403,34 €	9 645,33 €	10 000,00 €

*Dont billets combinés Fleckenstein

A noter : forte augmentation des recettes de la MROF suite au développement des activités sur site, depuis la covid.

Autres recettes de mise à disposition de locaux encaissés :

Locaux de l'hôtel d'entreprises de la Sauer à Eschbach : vendu en 2022.

RT 

Locaux du bâtiment d'activités pôle bois au parc économique de la Sauer à Eschbach.
Hall sud du site économique nord de Woerth. Tarifs révisés pour application après travaux en cours courant d'été 2023.

Espace tertiaire du RDC du 80 grand'rue à Woerth. : Tarifs révisés début 2023.

84 grand'rue à Woerth : Tarif fixe 500 €/mois (cf bail précaire – délib n°064.2018).

Disponibilités en locaux :

Hall Clémenceau à Preuschkorf (K'ro) : réflexions en cours pour un usage en lien avec le patrimoine pétrolier et les services de la communauté de communes.

Site économique nord de Woerth : démolition engagée – promotion des futurs terrains.

Bâtiment innovant à Preuschkorf : bâtiment côté gauche loué, engagement des démarches pour finaliser 2 plateaux dans le bâtiment côté droit.

Maison des services et des énergies : périscolaire + matériel animation + réserves collection du musée du pétrole.

Espace tertiaire du RDC du 80 Grand'rue à Woerth : 5 bureaux sur 8 disponibles.

La centrale photovoltaïque de la maison des services et des associations (compte 7718) :

L'électricité produite par la centrale photovoltaïque de la MDSA est intégralement revendue à ES énergies dans le cadre d'une convention spécifique. La recette correspondante est de l'ordre de 14 000 € en moyenne par an depuis 2008 (pour un coût net d'investissement d'env. 135 000 €, et sans frais d'entretien-maintenance). Ponctuellement, changement d'onduleurs. Compte 7718.

Total encaissé depuis l'origine : 212 041,19 €.

Changement des onduleurs en 2022 pour 8 760 € TTC.

2009 : 10 052,90 €	2015 : 17 053,03 €	2021 : 13 460,07 €	
2010 : 20 091,62 €	2016 : 4 811,41 €	2022 : 11 589,16 €	
2011 : 14 617,22 €	2017 : 28 408,26 €	2023 : 7 751,22 €	
2012 : 16 570,64 €	2018 : 15 070,10 €	2024 prév : 10 000 €	
2013 : 15 955,07 €	2019 : 14 420,55 €		
2014 : 17 112,14 €	2020 : 5 077,80 €		

Terrains sur zones d'activités : tarifs modifiés en juin 2023 (délib 044.2023) :

Nouveaux tarifs :

Parc économique de la Sauer : 3 900 € HT/are

Zone d'activités sud de Woerth : 3 500 € HT/are (vitrine) 3 100 € HT/are (arrière)

Zone d'activités de Lembach : 3000 € TTC/are (délibération 090.2019)

2.6. Les assurances.

Les frais d'assurances sont imputés sur le budget principal, hormis les assurances DO TRC rattachées aux projets faisant l'objet d'un budget annexe.

Un suivi annuel des contrats d'assurance (cotisation, sinistralité) est réalisé chaque année depuis 2022 par notre prestataire (Risk part), consultable à la communauté de communes.

Des écritures internes sont passées entre le budget principal et les budgets annexes pour répercuter une quote-part d'assurances sur ces derniers (cf. annexe 2 tableau des écritures internes).

2.7. Le tableau des contributions.

Un tableau détaillé des contributions et cofinancements est réalisé annuellement. Ce tableau reprend les dépenses relatives notamment aux organismes ou la communauté de communes est adhérente, et ou la communauté de communes est compétente mais fait assurer le service par un autre organisme. Ce tableau est annexé au budget annuel.

Cf. annexe 1 tableau des contributions – communiqué avec le rapport de présentation. Point détaillé des prévisions et réalisations en séance.

2.8. Le patrimoine immobilier (achats-ventes de terrains et bâtiments).

Portage d'acquisitions par l'EPF d'Alsace :

Portage ZA thermale : fin de portage prévu en 2022 avec rachat des parcelles en 2023 : réalisé.

Portage domaine du Liebfrauenberg : projet d'acquisition et montage en cours.

Portage maison et terrain route de Haguenau à Morsbronn-les-Bains : sollicitation EPFA.

A envisager : sollicitation EPFA pour l'acquisition et le portage des terrains de l'extension du parc économique de la Sauer.

Acquisitions ou ventes :

2020		
Budget principal	frais acquisition parcelle Schwartz maîtrise foncière Carreau Clémenceau Preuschdorf	144,00 €
	Acquisition parcelle Schwartz maîtrise foncière Carreau Clémenceau Preuschdorf	130 000,00 €
ZAC sud Woerth	Vente de terrain SCI Linkia ZA Woerth Sud	92 482,50 € HT - 110 979,00 € TTC
ZAC Sormatt Lembach	Frais de notaires suite vente commune Lembach et comcom Durrenbach	1145,19 € HT - 1 367,23 € TTC
2021		
Budget principal	Vente du terrain Stoetzel Preuschdorf solde	22,10 €
	Cession terrain SEM les Cybéliades à la commune de Merkwiler Pechelbronn	8 002,00 €
ZAC Eschbach	Vente de terrain à la SARL ALM MECA/SCI de l'Avenir (via notaires SOGEFIMUR)	82 200,50 € HT / 97 499,94 € TTC
	Vente de terrain à la SARL ALM MECA/SCI de l'Avenir (via notaires Alsabail)	82200,50 € HT/ 97 499,94 € TTC
ZAC Sud Woerth	Vente de terrain à la SCI AJEPA (ABRANTES Jean-Paul via notaires)	38 665 € HT / 45 183,22 € TTC
	Vente de terrain à la Sté civile patrimoniale JRT Bricka (via notaires)	128 617,50 € HT / 150 300,07 € TTC
ilot Woerth	Cession du local frigorifique à Woerth section 3 parcelle 91	10 000 € HT / 10 000 € TTC
2022		
ZAC Sud Woerth	Vente de terrain MSILJ STOLZ (via Notaire)	77691€ HT - 90 914,54 € TTC
Batiment d'Activités	Vente de l'hôtel d'entreprises SCI Acc Immo	630 000 €
2023		
Budget principal	Vente camion (9 500 €) + 2 bennes (2 400 €)	11 900 €
Budget principal	Délibération n°066.2023 - Vente tondeuse Nilsfif City Ranger avec brosses de désherbage	20 400 € TTC
Budget annexe ZA thermale	Acquisition de terrain pour la ZAC Thermale de Morsbronn (via EPF d'Alsace)	233 003,47 € HT – 235 596,50 € TTC
ZAC Willenbach	Vente de terrain à la société ISRI France (via notaires Ringeisen et Hilt)	20 756,83 €
2024 PRÉVISIONS		
Budget principal	Acquisition des parcelles d'assises du forage « les cybéliades » à Morsbronn-les-Bains : cf. délibération	16 000 € budgétisés
Budget principal	Acquisition du domaine du Liebfrauenberg (attente positionnement tribunal) avec portage par l'EPFA	Portage EPFA (selon décision tribunal)
Budget annexe PES	Acquisition des terrains extension du parc économique de la Sauer à Eschbach	Portage EPFA (délibération à prendre le cas échéant)

RT LD

A étudier : parcelle entre la MDSA et la chaufferie l'écorce appartenant à la commune de Morsbronn-les-Bains (possible terrain d'assise d'un hangar technique).

En cours :

- Levée d'option d'achat du bâtiment d'activités pôle bois à Eschbach envisagé par le locataire pour 2025.

2.9. Les emprunts et les prêts.

Les derniers emprunts ont été contractés en 2022. En effet, un nouvel emprunt a été contractualisé pour le financement de l'opération « ZA thermale à Morsbronn-les-Bains », à hauteur d'un million d'€, et l'emprunt pour le financement du bâtiment d'activités pôle bois à Eschbach a été refinancé (allongement de la durée de remboursement pour baisser les annuités).

Au total, 6 emprunts sont en cours pour un montant total emprunté restant à rembourser de 2 759 000 € au 01.01.2024 (montant arrondi, soit env. 155 € par habitant).

Le financement de l'aménagement de la Zac sud à Woerth intègre une avance du conseil départemental sans intérêts de 547 514,49 € au total, – remboursement annuel jusqu'en 2028. Il reste à rembourser 205 000 € (montant arrondi).

Cette avance porte l'encours de la dette à 2 964 000 € (166 €/hab).

Echéances 2024 : 404 656,86 €, dont 77 477,90 € d'avance remboursable.
Capital : 369 226,47 € dont 77 477,90 € d'avance remboursable (291 748,57 €).
Intérêts : 35 430,39 €.

Plusieurs opérations ont été engagées et sont actuellement en cours d'études ou de réalisation, avec en prévision à terme un financement par emprunt. Le budget principal dégage cependant un excédent et n'est impacté par aucun emprunt (budget équilibré sans appel à l'emprunt et sans emprunts en cours depuis plusieurs années). Le financement des projets imputés au budget principal est assuré sans emprunt pour 2024 et jusqu'à la fin du mandat en cours.

Aucun prêt (type alsabail) n'a été accordé par la communauté de communes depuis 2014. Le montant total prêté est de 600 000 €, décomposé comme suit :

- Alsabail Comepack : dossier soldé en 2018.
- Alsabail Rothelec : dossier soldé en janvier 2019.
- Alsabail ISRI : reste à rembourser 60 000 € (2018-2024).

En 2023, un nouveau dispositif d'accompagnement financier des entreprises a été délibéré, en lien avec la CeA et Alsabail. Cette décision aboutira à la signature d'une convention avec la CeA courant 2024 puis une mise en œuvre au cas par cas selon les projets économiques.

La communauté de communes a également versé une avance remboursable sans intérêt au collectif citoyen SAS ATENA, d'un montant de 30 000 € en 2021. Cette somme sera à rembourser au moment du dépôt de la demande d'acompte de subvention européenne par l'association ATENA. Le remboursement a été prévu budgétairement en 2023 mais non réalisé. Remboursement reporté en 2024 (remboursement à demander courant d'année car

dossier de cofinancement européen « Leader » finalisé par le collectif cette année – le remboursement devant intervenir au préalable).

Enfin, une ligne de trésorerie a été ouverte sur le budget annexe du service de collecte et traitement des ordures ménagères en 2023, à hauteur de 750 000 €. Un déblocage puis remboursement a été effectué fin 2023.

Détails : cf. annexe tableau de suivi des emprunts et prêts, communiqué avec le rapport de présentation.

Les emprunts contractés sur le projet de résidence seniors à Woerth, pour 1 100 000 €, en 2016, ont été rétrocédés en 2018 à l'exploitant (emprunt sans impact sur les finances intercommunales).

Nouveaux emprunts envisagés : 1 en 2023 : reporté en 2024 (2 en tout pour 2024).

- Réhabilitation site économique nord de Woerth (de l'ordre de 1,5 à 2 millions € selon consistance et avancée du projet),
- Financement du projet de nouveau site du Fleckenstein (de l'ordre de 1 million d'€).

Placement de fonds : en 2023, des fonds ont été placés sur un compte au trésor. 630 000 € ont été placés sur 6 mois (courant d'exercice 2023) et ont rapporté plus de 10 000 € d'intérêts. En parallèle, 1 000 000 € ont été placés sur une durée d'un an (2023-2024) et devront rapporter plus de 30 000 €. Les fonds seront à nouveau disponibles en juillet 2024.

2.10. Les autres écritures (tableau général annexe 2 au budget).

Cf. tableau annexe 2 de synthèse et de suivi (non finalisé pour 2023), reprenant de manière synthétique les éléments suivants :

Etat 1 : écritures de prises en charge internes – affectations entre budgets – frais de poste
Tableau reprenant les écritures d'affectation des frais de poste, comptabilisés sur le budget principal, sur certains budgets annexes.

Etat 2 : écritures de prises en charge internes – affectations entre budgets – frais d'assurances
Tableau reprenant les écritures d'affectation des frais d'assurances (hors DO-TRC), comptabilisés sur le budget principal, sur certains budgets annexes.

Etat 3 : écritures de prises en charge internes – affectations entre budgets – autres prises en charge.

Etat 4 : contributions ou versements du budget principal aux budgets annexes

Etat 5 : Ecritures d'ordre au sein des budgets

Amortissement des immobilisations,

Amortissement des subventions,

Amortissement des fonds de concours

Charges réparties sur plusieurs exercices

Etat 6 : Ecritures de provisions et reprises sur provisions

Etat 7 : Suivi des cautions encaissées au 01.01.N

Etat 8 : Ecritures d'avances et de remboursement d'avances du budget principal aux budgets annexes

Etat 9 : Suivi des opérations sous mandat

Etat 10 : Ecritures de stocks et transferts de charges (tableau spécifique en fin d'exercice)

Etat 11 : flux financiers entre communes et communauté de communes / fonds de concours / subventions exceptionnelle.

Etat 12 : Attributions de compensations

Etat 13 : Portages EPFL en cours

Etat 14 : Ecritures de travaux en régie (chap. 72)

Etat 15 : Décisions de transfert chapitre 23-21 (fin d'opération N-1).

La communauté de communes bénéficie également de nombreux cofinancements, attachés aux projets et actions de développement mis en œuvre. Les principaux financeurs sont les suivants, le partenaire principal étant la Collectivité européenne d'Alsace :

- Europe,
- Etat,
- Région Grand-Est,
- Collectivité européenne d'Alsace
- Massif des Vosges,
- CAF du Bas-Rhin,
- ADEME,
- Agence de l'eau Rhin-Meuse,
- CNRACL-FNP,
- CARSAT,
- SMICTOM,
- Fonds citoyen franco-allemand,
- ...

(liste non exhaustive - tableau de bord détaillé tenu par le service finances).

Des organismes privés viennent compléter ces cofinancements, et en particulier dans le domaine de la sauvegarde et valorisation du patrimoine pétrolier, pour lequel la communauté de communes a engagé une démarche de recherche de mécènes.

Mécénat : Stapem offshore et Schlumberger.

Engagement de 30 000 € chacun, dont 10 000 € versés en 2020 par Stapem offshore.

Reste à encaisser : 50 000 €.

Un nouveau mécénat est en cours de discussion, avec la société Lithium de France (délibération possible en 2024), mécénat pouvant s'élever à plusieurs milliers d'€ (150 000 € évoqués) et assorti d'un projet de développement du patrimoine pétrolier.

Les éléments relatifs à la fiscalité et à l'appel à emprunt sont développés en fin de document, dans la partie 4. « Les volets d'action et choix ».

3. L'approche financière sous l'angle « projets » : partie développée en séance par le président et les vice-présidents.

Cf présentation à l'écran.

3.1. Les prévisions d'actions et opérations pour 2024 (et réalisations 2023).

Les projets et services portés par la Communauté de communes Sauer-Pechelbronn s'intègrent dans la démarche « Destination TEPOS 2037 », fil-rouge validé en 2019.

A partir de cette démarche transversale, un projet de développement est à co-construire entre les acteurs du territoire, notamment les communes et la communauté de communes (bloc communal, pour tendre vers la vision pour notre territoire définie en 2014 :

*« Le territoire Sauer – Pechelbronn,
Une terre d'énergies tournée
vers les familles et la valorisation active de toutes ses ressources, qui affirme
son attractivité comme pôle résidentiel et d'activité, partenaire de ses voisins.
Conscient des enjeux mondiaux,
le territoire s'engage dans la réduction de sa dépendance énergétique, à travers la
démarche Destination TEPOS ».*

Outre l'animation territoriale et les missions transversales, les actions portées par la communauté de communes sont structurées en six pôles :

- La cohésion sociale
- La transition écologique
- L'économie et l'aménagement
- Le tourisme, le thermalisme et le transfrontalier
- L'eau et l'habitat
- Les travaux neufs et les services aux communes et aux associations

Les principales orientations et actions – hors exploitation classique et flux récurrents – sont exposés ci-dessous, à travers des exemples emblématiques, sans pouvoir être exhaustif pour autant. Le pacte de gouvernance élaboré sur les premières années du mandat en cours vient compléter ces missions, par l'engagement d'une démarche partenariale avec les communes, la communauté de communes développant l'expertise locale et l'accompagnement-appui aux communes, les communes venant compléter les actions publiques avec une dimension de proximité.

3.2. Les actions par pôle :

3.2.1. Les approches transversales.

En 2019, la communauté de communes s'est engagée dans une **démarche « Destination TEPOS 2037 »** qui vise à atteindre l'équilibre entre les besoins énergétiques du territoire et la production d'énergie à partir de nos ressources à l'horizon 2037. Elle répond ainsi à l'urgence climatique, renforce la résilience du territoire, de ses habitants et de ses entreprises face aux répercussions de ces changements, et de la hausse d'énergie, mais souligne notamment le fort potentiel de développement de toutes les actions d'économie d'énergie (rénovations des bâtiments...) et de production d'énergie propre.

TEPOS 2037 représente aujourd'hui le **fil-rouge de l'action de la communauté de communes qui assure la cohérence** de tous nos projets et opérations.

La communauté de communes ne pourra pas atteindre cet objectif TEPOS 2037 toute seule ; il s'agit d'un mouvement de l'ensemble du territoire qu'il s'agit de provoquer : Entreprises, habitants, associations, écoles, Un rôle particulier de multiplicateur revient aux communes.

La coopération avec les voisins et partenaires joue un rôle central dans les politiques publiques déployées : que ce soit le travail transfrontalier avec la collectivité jumelée, la Verbandsgemeinde Dahner Felsenland, ou au sein du GECT PAMINA. Les collaborations thématiques avec les intercommunalités voisines, à travers le Parc naturel régional des Vosges du Nord et le PETR d'Alsace du Nord viennent s'y greffer.

Dans cette perspective, l'année 2021 a permis d'aboutir à une contractualisation avec nos partenaires institutionnels, le Pacte territorial de relance et de transition écologique PTRTE. Signé avec l'Etat, la Région, la CeA à l'échelle du PETR, le PTRTE comprend les projets et actions structurants des communes et des communautés de communes. Pour le territoire Sauer-Pechelbronn, 98 actions sont inscrites, dont 20 portées par la communauté de communes, les autres par les communes. L'année 2022 verra la réalisation de ces actions. En 2023, une nouvelle contractualisation avec la CeA est annoncée. Le PTRTE a fait l'objet fin 2023 – début 2024 d'une mise à jour.

Dans la coopération, le point névralgique réside dans la **coopération entre la communauté de communes et ses 24 communes** : Une concertation pour un « pack de gouvernance », avec l'appui d'un consultant, a posé les bases d'une collaboration au quotidien, pour le bien de notre territoire et de ses habitants. Ce pacte de gouvernance a fait l'objet d'une délibération début 2023.

Pour compléter son expertise, la communauté de communes a également décidée d'adhérer au CEREMA en 2022. Une démarche identique a été étudiée avec la SEBL, mais les conditions de prise de part au capital et les retours attendus n'ont pas été jugées opportuns.

2024 verra la coopération au sein du bloc communal se développer, avec la mise en place d'un service support aux communes, tant sur le volet administratif que technique via la banque de matériels.

3.2.2. La cohésion sociale.

Dépenses payées sur le budget principal.

La politique de cohésion sociale accompagne les familles du territoire à tous les moments de

la vie : de la petite enfance au « troisième » âge. Pour ce faire, elle s'appuie d'une part sur la construction d'infrastructures dédiées et d'autre part sur la mise en place d'animations et de politique d'accompagnement des habitants dans leur quotidien.

Pour la politique enfance, une présentation spécifique a été faite en conseil communautaire le 17.10.2022, avec un bilan de l'année diffusé à l'écran. Depuis, les politiques se déroulent, avec la mise en exploitation en 2023 de deux nouveaux sites périscolaires intercommunaux : Durrenbach et Hegeneu. Les travaux du site intercommunal de Woerth se poursuivent et le bâtiment devrait être livré pour la fin de l'année 2024. Le démarrage des travaux de réalisation d'un site intercommunal sur Preuschkorf est annoncé pour juin 2024.

3.2.2.1. Schéma Enfance-périscolaire

Mise en œuvre du schéma prévoyant cinq sites enfance répartis sur le territoire – opération globale de 8,8 M d'€ – et créant une capacité d'accueil de 444 places enfants :

- Un site ALSH et une micro-crèche à Lembach (inauguration en septembre 2021, périscolaire et micro-crèche à presque 100% de remplissage)
- Un site ALSH à Woerth, site mutualisé avec la nouvelle école et la salle des fêtes (travaux en cours, finalisation 2^e trim 2024)
- Un site ALSH à Hegeneu (travaux en cours, finalisation automne 2023 – en exploitation)
- Un site ALSH à Durrenbach (travaux en cours, finalisation automne 2023 – en exploitation)
- Un site ALSH repositionné à Preuschkorf pour le pôle Pechelbronn (études de MOE en cours, démarrage des travaux prévus initialement au 3^e trim 2023, actuellement en attente car dossier loi sur l'eau nécessaire (en cours), les travaux pourront commencer après avoir identifié des zones de compensation).

8 sites périscolaires en exploitation quotidienne.

Mise en œuvre des deux DSP pour l'exploitation et l'animation des sites enfance, ainsi que pour les services de petite enfance (démarrage : 1^{er} janvier 2022). Suivi des DSP avec un consultant missionné début 2023.

Etudes en cours pour les transports périscolaires spécifiques à mettre en place, avec en prévision la mise en place d'un circuit de ramassage spécifique sur les communes de Gunstett, Biblisheim, Walbourg et Durrenbach.

Fin 2023, des réflexions pour la mise en place d'un ramassage avec un véhicule de type « vélobus » sont reprises et une nouvelle expérimentation avec option de pérennisation de ce type de transport est prévu courant 2024.

3.2.2.2. Animation Enfance-Jeunesse et Services petite enfance

Poursuite des activités du service Animation : Relais assistantes maternelles, Halte-garderie (transformée en multi-crèche) à Morsbronn-les-Bains, micro-crèche à Lembach, services périscolaires et animation enfance, partenariat avec le collège de Woerth, sous forme de DSP, avec les délégués FDMJC et AASBR.

L'animation jeunesse se poursuit, sous forme de convention, avec notre partenaire FDMJC. Un agent complémentaire est venu étoffer le service, permettant de développer les animations.

La Halte-garderie de Morsbronn-les-Bains a été transformée en multi-accueil, afin de répondre à l'évolution des besoins des familles et d'optimiser le coût du service.

Développement d'une politique culturelle par la promotion de la scène mobile dans le cadre des animations jeunesse (vendredis festifs, animations de rue, ...) – réflexion politique en cours.

3.2.2.3. Politique « sport »

Interventions régulières de l'animateur sportif de la communauté de communes auprès des établissements scolaires (établissements primaires et secondaires). Accompagnement des projets émanant des associations.

Préfiguration d'une politique « sport », valorisant les nombreuses associations du territoire, sur la base d'un état des lieux des équipements existants et d'une approche de mutualisation.

Décision en 2022 de s'inscrire dans la démarche « Terre de jeux Paris 2024 ». A ce jour, le territoire est labellisé et un programme d'actions « Terre de jeux Paris 2024 » est décidé.

3.2.2.4. Politique « seniors »

Réflexion sur une politique « seniors », autour de la conseillère communautaire déléguée, Madame Mireille Cabirol. Cette réflexion a été initiée en 2017 avec la participation de la communauté de communes à un projet Interreg porté par l'association A2MG. La politique « seniors » a pour objectif d'accompagner les personnes âgées dans leur quotidien et de porter à leur connaissance les différents dispositifs existants dans le domaine des personnes âgées. Concrètement il s'agit de mise en place d'ateliers (ateliers numériques à destination des seniors qui vont se poursuivre en 2022) et d'un travail en partenariat avec la CPTS, la MAIA et la CeA pour la création d'un agenda. La démarche se concrétise en 2022 avec la réaction d'un poste de coordinateur senior. Le recrutement a été effectué et des actions concrètes sont réalisées depuis fin 2023 (dont publication d'un guide « seniors »).

3.2.2.5. Espace France Service

Développement de l'Espace France Service situé à la MDSA (siège de l'intercommunalité) : après la labellisation comme premier espace en Alsace du Nord, les travaux d'aménagement des locaux à la MDSA ont été inaugurés en 2021 et sont maintenant fonctionnels.

Une conseillère numérique a rejoint l'équipe d'accueil, dans le cadre d'un appel à projets de l'Etat (subvention de 80% du coût de poste sur 2 ans). Dès son arrivée, des rendez-vous individuels et des formations collectives ont été mises en place. Ce poste a été prolongé.

La demande de la population grandit de façon importante. Au quotidien, des partenariats sont tissés pour étoffer les services proposés par France Services. Une réflexion a été lancée en vue d'assurer le traitement et la remise de titres d'identités (cartes d'identité et passeports). Ce projet s'est concrétisé en 2023 et répond à un réel besoin local.

3.2.3. La transition écologique (Dépenses payées sur le budget principal).

3.2.3.1. Biodiversité : Trame verte :

La communauté de communes était lauréate de l'appel à projets Etat-Région-Agence de l'Eau. Des actions de plantation, de formation et de sensibilisation ont été mises en œuvre, tout comme le conseil et l'accompagnement des acteurs sur la base d'une concertation avec les acteurs du territoire et avec une très large participation des habitants et des communes.

Ce projet prolonge ainsi l'engagement de longue date pour les vergers et la valorisation de leurs fruits, la démarche zéro-phyto et en faveur des abeilles. Le bilan du programme 2021-2022 est positif (cf. présentation en conseil communautaire le 27.02.2023) et une nouvelle réflexion sur les vergers a justement vu le jour dans ce cadre, avec l'élaboration d'un programme 2023-2025. Cet axe se concrétise avec l'arrivée d'une stagiaire en master pour 6 mois en 2024.

3.2.3.2. Mobilités

Poursuite de la mise en œuvre du schéma intercommunal d'itinéraires cyclables :

Près de 40 km d'itinéraires cyclables sont réalisés par la communauté de communes à ce jour. Le jalonnement, les mobiliers et aménagements divers sont installés. L'entretien annuel est organisé. De même, des animations régulières pour la promotion du vélo et des mobilités douces sont programmées.

Les tronçons transfrontaliers du Nord (projet Interreg) du territoire sont construits ; le travail sur leur valorisation touristique se poursuit. Une grande fête transfrontalière « vélo sans frontières » le 22 mai 2022 a permis de clore le projet et de remettre les équipements à la population. Fort du succès de cet événement, les élus ont décidé de sa reconduction et pérennisation. Une 2^e édition a été organisée en mai 2023. Fort du succès des 2 premières éditions, la 3^e édition est en préparation et se déroulera fin mai 2024.

Le tronçon Lobsann-Soultz est en cours d'études par le maître d'œuvre (maîtrise d'ouvrage assurée par la communauté de communes). En lien avec les communautés de communes de l'Outre Forêt et du pays de Wissembourg, cette section intègre un projet d'itinéraire de plus grande ampleur, consistant à relier Hatten à Lembach. Un engagement de réalisation du tronçon Lobsann-Soultz a été pris.

Le tronçon Woerth-Froeschwiller est entré en phase d'études préalables - MOE en 2022. En 2023-2024, un jalonnement et des équipements seront réalisés sur le tronçon reliant Woerth à Froeschwiller via Elsasshausen.

Une réflexion pour un deuxième schéma intercommunal, visant notamment les interconnexions avec les voisins, est évoqué depuis quelques années, et pourrait se concrétiser d'ici la fin du mandat.

3.2.3.3. Energie

- Rénovation énergétique

Un conseiller France-rénov assure l'animation et le soutien à la rénovation énergétique sur notre territoire auprès des particuliers.

En 2021, la communauté de communes a adhéré au dispositif départemental « PIG Rénov'habitat ». Les premiers dossiers sont en instruction.

Un conseiller FAIRE employé par le PETR est mis à disposition sur le territoire intercommunal. Le poste est actuellement non pourvu, un recrutement est en cours.

- Conseil Climat Air Energie Partagé

Poursuite du service Conseil Climat Air Energie Partagé (CCAEP) mutualisé avec la CC du Pays de Wissembourg : conseils et actions mutualisés pour les collectivités, notamment les communes, comme par exemple la revente des CEE.

Un groupement de commande « éclairage public » pourrait également être envisagé, avec des communes volontaires afin d'optimiser les dépenses énergétiques et financières (Cf ci-dessus).

Après retour d'enquête auprès des communes, il a été décidé de renforcer le service de conseil aux communes via une prestation de consultant car 13 communes ont un besoin d'accompagnement sur la réduction de leur consommation d'énergie pour 31 bâtiments (mairies, écoles, ...), sur un projet d'énergies renouvelables (photovoltaïque), et ont exprimé leur intérêt pour étudier la réalisation d'une boucle d'autoconsommation collective. A ce titre, la communauté de communes pourrait se positionner en personne morale organisatrice. Les démarches se poursuivent et se précisent en 2023 -2024.

- **Chaufferie « écorce » - Dépenses payées sur le budget annexe dédié**

Poursuite de l'exploitation sous forme de DSP par ES Energie. Budget équilibré sans portage par le budget principal.

- **Forages Héliions – Dépenses payées sur le budget annexe dédié**

En attente – prise en charge des frais d'électricité. Etude technique en cours sur les suites possibles ; travaux de maintenance. Réflexion sur un partenariat à mener avec la société Lithium de France.

Finalisation d'une étude de cimentation du puits Héliions 2 en 2024 avec travaux en 2025. Etude d'opportunité de débouchés pour Héliions 3 en cours.

3.2.3.4. Déchets (Dépenses payées sur le budget annexe « ordures ménagères »)

En exploitation, via le SMICTOM d'Alsace du Nord, sur la base de la redevance incitative harmonisée avec les intercommunalités Pays de Wissembourg et Outre-Forêt.

Elu référent de la communauté de communes : Bernard CHARBAU.

Budget avec un excédent annuel en baisse. En prévision d'une hausse de la contribution au SMICTOM au regard des projets annoncés et de l'évolution de la réglementation (biodéchets, évolution des consignes de tri, ...), la redevance est révisée à la hausse (cf. délibération fin 2023).

Travail sur le Plan Local de Prévention des Déchets (PLPD).

Poursuite de la vente d'équipements de collecte et de maîtrise des déchets (poubelles, composteurs).

Participation aux études et réflexions portées par le SMICTOM :

- Harmonisation de la redevance incitative à l'échelle des cinq intercommunalités ;
- Obligation d'une collecte séparée des biodéchets.

3.2.4. L'économie et l'aménagement

3.2.4.1. Les zones d'activités (Dépenses payées sur budget annexe dédié)

- **Parc Economique de la Sauer à Eschbach**

Dernier terrain disponible en vente sur la tranche 2. Engagement des travaux d'aménagement de la « tranche 3 » (dernier secteur de la ZAC) par le recrutement d'un maître d'œuvre, qui a entamé les études préalables. Projet à adapter à la demande d'implantation d'une nouvelle entreprise sur la tranche 3 et une extension importante. Etudes en cours.

- **Zone d'activités Woerth-Sud**

Quatre entreprises sont implantées.

Poursuite active de la commercialisation, en lien avec l'ADIRA. Plusieurs études d'implantation actuellement en cours.

- ZA Sormatt Lembach :

Dernier terrain attribué, budget annexe soldé.

- ZA Willenbach à Preuschkorf/Merkwiller-Pechelbronn

Plus de terrains à vendre sur cette opération, clôture du budget annexe prévu dès fin des emprunts et prêts en cours (31.12.2024).

- ZA Hegency

Réalisation sous forme d'extension du Parc économique de la Sauer – « tranche 4 » envisagée. Suite à des réflexions sur la faisabilité réglementaire dans un contexte très contraint de doctrine « zéro artificialisation nette », l'engagement d'un MOE pour l'aménagement de cette zone était prévu en 2022. Cette démarche n'a pas été conduite et les réflexions politiques sur l'avenir de cette zone sont poursuivis. Avenir de cette zone à lier avec le projet d'implantation d'une grande entreprise sur la zone d'Eschbach et une extension.

3.2.4.2. Les bâtiments d'activités (Dépenses payées sur budget annexe dédié)

- Hôtel d'entreprises de la Sauer à Eschbach :

Vente réalisée pour 630 000 €, à un des occupants. Clôture du budget annexe engagé en 2023. L'opération se solde par un excédent de près de 750 000 € repris au budget principal en 2024.

- Pôle Bois - Bâtiment d'activités à Eschbach :

Poursuite de l'exploitation – un locataire. Une des deux sociétés occupant le site a été liquidée, la procédure est en cours. La seconde entreprise occupe l'ensemble du bâtiment (avec sous-location partielle), et envisage par la suite le rachat l'ensemble du bâtiment.

- Pôle Bois – Bât'Innovant à Preuschkorf :

Bâtiment Est terminé, bâtiment Ouest non finalisé. Initialement, il était prévu d'entreprendre les travaux une fois l'affectation connue. Il est proposé de prévoir ces travaux en 2024, et de s'inscrire dans le dispositif de cofinancement de la CeA « AMI pour un tourisme durable ». Promotion du site. Locaux intégrés dans le projet touristique de valorisation du patrimoine pétrolier.

Bâtiment côté gauche loué à titre d'habitation via bail précaire.

- Zone d'activités Woerth-Nord :

Site en exploitation partielle : location du hall Sud à Alstom, devenu CAF en 2022. Transfert du bail au repreneur, l'entreprise espagnole « CAF », effectué en 2022.

Des travaux de réhabilitation du hall sud terminés, avec redéfinition du loyer annuel à la hausse. Les travaux ont été réceptionnés début 2024.

Hall centraux et bâtiment sur pilotis, aujourd'hui en friche : Lauréat d'un appel à projet « Résorption des friches » (fonds spécifique du plan de relance). Diagnostic engagé, réhabilitation globale à suivre.

Promotion du site. Contact avec un prospect pour le bâtiment sur pilotis. Abandonné.

Démolition des halls et du bâtiment sur pilotis engagé pour 2024, au vu de l'état.

3.2.4.3. Les équipements structurants (Dépenses payées sur budget annexe dédié)

- « Îlot central » à Woerth Résidence séniors « le Dom'Aîne » (80 grand rue étages et 1 grand rue).

En exploitation par l'association ARSEA, intervenant pour le compte d'OPUS67 (bail emphytéotique sur 50 ans).

Espace tertiaire au RDC du 80 Grand'Rue

En exploitation partielle : 2/8 bureaux loués : maison de santé de Woerth. Révision du loyer fin 2022-début 2023 en vue d'assurer un meilleur taux de remplissage. 2024 : 4 bureaux loués sur 8.

84 Grand'Rue

Siège de l'association « Util'Eco ». Une vision à plus long terme pour l'implantation de cet acteur-clé de notre territoire devra être menée. Travaux de rénovation de la façade initialement prévus en 2022 mais suite à marchés publics infructueux, une nouvelle consultation est engagée avec des travaux prévus en 2023. Réception des travaux début 2024.

De manière générale sur le budget annexe : Avenir de l'exploitation de l'opération à envisager : les locations en place ne satisfaisant pas une vision à long terme du développement des structures (Util'Eco), une occupation de l'ensemble des appartements seniors, ni un équilibre budgétaire (portage du déficit du budget annexe par le budget principal).

3.2.4.4. Accompagnement des entreprises (Dépenses payées sur le budget principal)

- Animation du territoire

La « Fédération des Professionnels Artisans et Commerçant », soutenue par convention d'objectifs, et le chargé de mission économie sont à l'écoute des entreprises pour les conseiller et accompagner dans leurs démarches, grâce à leur réseau et les partenaires tel l'ADIRA. Les entreprises du PES à Eschbach se sont ainsi rassemblées en « Sauer Actif Club ». L'accueil et l'accompagnement des prospects (foncier et immobilier) est assuré avec priorité. Une nouvelle convention de partenariat a été signée avec la fédération des PAC début 2024.

- Etude tiers-lieux

La crise sanitaire a entraîné des changements accélérés dans les modes de travail. Une étude « tiers-lieux » étudiant les opportunités d'accueil et les besoins précis des actifs du territoire a été conduite. Il s'agira de proposer des lieux de travail adaptés qui facilitent la vie à nos habitants et réduisent notre dépendance des déplacements motorisés réguliers. Plusieurs sites ont été ciblés en vue de créer des tiers lieux sur le territoire. Pas de suites données à ce jour (suite départ du chargé de mission économie).

- Etude CCI - commerce

Cette étude, sur la base d'une convention avec la CCI Alsace, ambitionne d'élaborer une feuille de route pour le « commerce de demain », intégrant ainsi les chamboulements et expériences de la crise sanitaire, ayant fait évoluer fortement les comportements des consommateurs. Les conclusions de cette étude, remises en 2022, doivent maintenant se traduire en actions opérationnelles. Pas de suites données à ce jour (suite départ du chargé de mission économie).

3.2.4.5. Aménagement du territoire (Dépenses payées sur le budget principal)

- Urbanisme

Participation active à la révision du Schéma de cohérence territoriale d'Alsace du Nord. Réflexion à mener sur la base d'une analyse des documents d'urbanisme existants en vue d'une feuille de route vers un PLU intercommunal.

- **Système d'Information Géographique**

Poursuite et évolution de cet outil d'aide à la décision porté par la communauté de communes, en lien avec le point précédent. Le recrutement d'un chargé de mission urbanisme-SIG a été abandonné (peu de candidatures), le développement de la compétence en interne validé (formation des chargés de mission à QGIS) et l'adhésion au service SIG de l'ATIP assuré. Poursuite des services pour les communes membres, en particulier les formations. Développement d'outils- métiers, par exemple sur la gestion de la propriété foncière intercommunale.

3.2.5. Tourisme, thermalisme transfrontalier (Dépenses payées sur le budget principal)

3.2.5.1. Tourisme

- **Office de Tourisme Intercommunautaire Alsace Verte.**

Création sous forme d'EPIC au 01.01.2020. Contribution annuelle incluant le reversement de la taxe de séjour, inchangée depuis 2020. Premier rapport d'activités de l'office présenté début 2024 en conseil communautaire (rapport 2022).

Taxe de séjour : poursuite de perception, optimisation continue ; reversement intégral des produits à l'OTIAV.

- **Fleckenstein - Dépenses payées sur le budget annexe « CADT ».**

Travaux de maintenance du site. Poursuite des études et travaux sur l'avenir du « P'tit Fleck » et sur le positionnement du site en cours (N.B. : équipement en place depuis l'origine en 2000). Versement annuel forfaitaire du budget principal de 20 000 € au titre de l'entretien effectué sur site par la régie du Fleckenstein. Budget équilibré sur la base de la redevance de la régie autonome. Les travaux engagés pourront permettre de réviser les relations financières entre la communauté de communes et la régie.

- **Nouveau musée du pétrole et des énergies**

Concept de développement et de valorisation du patrimoine pétrolier validé, site d'implantation approuvé : carreau Clémenceau à Preuschdorf. Travaux du prérequis en cours, notamment l'inventaire de la collection (propriété intercommunale). Définition du premier projet opérationnel autour d'un regroupement de toutes les composantes du musée du pétrole sur le site : Etudes d'AMO en cours, MOE pour les travaux et la muséographie à engagés en 2022. Animation du site, en partenariat avec les acteurs locaux et l'association du musée du pétrole. Cette démarche connaît cependant un coup de frein, compte tenu des velléités de la commune de Merkwiller-Pechelbronn de quitter la communauté de communes Sauer-Pechelbronn pour intégrer la communauté de communes de l'Outre Forêt.

- **Domaine du Liebfrauenberg**

La communauté de communes s'est positionnée pour l'acquisition du site, disponible suite à la liquidation de son propriétaire, en vue d'en sécuriser l'avenir. Une démarche de recherche d'investisseurs a été lancée en parallèle. L'EPFL a été mobilisé en vue d'assurer les négociations et l'acquisition du site, ainsi que son portage financier. Le dossier est actuellement entre les mains du tribunal, la candidature intercommunale y est toujours en

étude.

3.2.5.2. Thermalisme (Dépenses payées sur le budget annexe dédié)

- Zone thermale à Morsbronn-les-Bains :

Diagnostic archéologique effectué en 2021 par Archéologie Alsace – sans trouvailles. L'ensemble des terrains est en propriété publique ; la convention de portage (EPF d'Alsace) arrivant à sa fin, les terrains ont été transférés à la communauté de communes en 2023. Recrutement d'une AMO et avocat effectuée pour accompagner la communauté de communes sur ce sujet très spécifique (benchmarking, vocation de la zone, esquisse d'aménagement). Un appel à manifestation d'intérêt a été publié, intégrant les terrains de la ZA, le forage « cybéliades » et les terrains du bâtiment de l'ancien hôtel de la gare et du bâtiment privé contigu (réflexions d'acquisition en cours), en vue de rechercher des investisseurs privés. L'UGECAM ayant décidé le départ des installations du CERRAN vers Haguenau, des échanges sont assurés avec ValVital pour connaître leurs intentions sur site. Le départ de l'UGECAM, annoncé initialement pour 2025/2026, serait repoussé à 2023.

3.2.5.3. Transfrontalier

- Jumelage avec la Verbandsgemeinde Dahner Felsenland

Les contacts ont souffert de la situation sanitaire, limitant les rencontres à des échanges individuels (un seul Stammtisch en 2021, pas de session réunie des deux conseils). Des conseils communautaires communs sont toujours envisagés, tout comme des rencontres thématiques (énergie, p.ex.). Sur initiative du conseiller délégué, André Schmitt, un plan d'action est en réflexion où la question de la langue du voisin occupe une place particulière : Un partenariat avec la Collectivité européenne d'Alsace est engagé, le conseiller délégué étant désigné comme référent bilinguisme. Les réflexions en vue de développer les partenariats et projets partagés nécessitant des moyens humains, une fiche de poste de chargé de développement transfrontalier-bilinguisme a été rédigée en 2022. Pas de suites données à ce jour, les actions se concentrant sur le bilinguisme. Les statuts de l'intercommunalité ont été complétés en ce qui concerne le transfrontalier et le bilinguisme.

3.2.6. L'eau et l'habitat (Dépenses payées sur le budget principal)

3.2.6.1. Politique territoriale de l'eau

A l'occasion de la prise de compétence « eau potable » et « GEMAPI » en 2017, la communauté de communes a défini un projet partenarial de gestion du cycle de l'eau, comme outil de développement du territoire, partagé avec le SDEA Alsace Moselle. Deux grands objectifs avaient été définis à ce moment-là :

- Faire du cycle de l'eau un atout du territoire et porter en partenariat des projets partagés de développement local en lien avec l'eau.
- Développer les services publics locaux en créant notamment un guichet unique eau, et un centre de services à la MDSA.

Dans cette perspective, un des sujets transversaux de réflexion porte sur l'eau de pluie et ses usages. Une démarche de déconnexion des gouttières est mise en œuvre en 2024 avec vente de conteneurs de récupération.

En complémentarité avec les actions ci-dessus mentionnées, les commissions locales de l'eau, animées par le SDEA, travaillent sur les projets techniques dans leurs domaines respectifs,

autour de schéma directeur respectifs : adduction d'eau potable, assainissement, GEMAPI.

Le développement du pôle administratif Obermatt sera davantage amplifié par le projet de réorganisation globale du site, en lien étroit avec le SDEA : un assistant à maîtrise d'ouvrage a été ainsi recruté, en vue de définir un programme. La rédaction du programme se finalise pour mi-2024.

3.2.6.2. Politique de l'habitat

En parallèle à une réflexion menée par la commission dédiée pour préfigurer une politique « habitat » plus formalisée, la communauté de communes poursuit ses initiatives autour de la rénovation des bâtiments privés.

Le service Mut'Archi, porté par le Parc naturel régional des Vosges du Nord, poursuit ses activités de conseil et d'accompagnement des propriétaires de bâtiments d'avant 1948.

En 2020, la communauté de communes a adhéré au dispositif départemental d'aide pour la réhabilitation du bâti patrimonial, dans la poursuite de sa propre politique. Les porteurs de projets de réhabilitation bénéficient ainsi d'un cofinancement de la communauté de communes et de la CeA.

3.2.7. Les travaux neufs et services aux communes et aux associations

3.2.7.1. Banque de matériel

Poursuite des réflexions en vue du développement de la banque de matériel et son ouverture au monde associatif et entreprises. Mise en ligne d'une nouvelle plateforme de réservation du matériel réalisée courant 2023 (évolution vers une plateforme multi-usagers - multi-prêteur : les communes et toutes autres organismes le souhaitant pourront y gérer les prêts de leur matériel) et recrutement d'un agent technique dédié à la banque de matériels.

3.2.7.2. Travaux neufs

Accompagnement de l'ensemble des chantiers de travaux de la communauté de communes, en lien avec les chefs de projets respectifs, portant notamment sur les nouveaux périscolaires et la réhabilitation du site Woerth-Nord. Pilotage des chantiers pris en charge par l'équipe technique de la communauté de communes.

Plusieurs projets de rénovation-réhabilitation sont programmés en sus, à savoir :

- Démolition de l'ancien restaurant de la gare à Morsbronn-les-Bains, le bâtiment montrant des signes de faiblesse. Cette démolition permettra de disposer d'un foncier libre de constructions.
- Travaux de second œuvre sur l'aile droite du bâtiment innovant (finalisation du bâtiment avec 2 espaces, un au RDC, un à l'étage).
- Travaux de gros entretien de la voirie touristique : selon la programmation pluriannuelle, le tronçon Froeschwiller-Langensoultzbach-Mattstall entrera en travaux en 2022 (accotements, fissures, ...)

4. L'équilibre budgétaire : les volets d'action et choix : développé en séance par le président.

4.1. Les perspectives statutaires et de mutualisation.

4.2.1. Les statuts.

Dernières évolutions statutaires :

2021 : compétence mobilité – loi LOM et refus du transfert automatique de la compétence PLU à l'échelle intercommunale.

2023 (délibération n°003.2023) : transfrontalier-bilinguisme + mises à jour juridiques + rajout art 3 sur les groupements de commande : arrêté préfectoral du 23.01.2024.

Prochaines évolutions statutaires : aucune envisagée à ce jour.

Veille juridique concernant en priorité le PLUi.

Concernant la possible mise en place d'un CIAS, suite au décès du vice-président en charge des politiques de cohésion sociale en 2023, ce dossier n'est plus prioritaire.

4.2.2. La bonification de DGF et les blocs de compétences.

La communauté de communes a perçue la DGF bonifiée suite à l'évolution statutaire datant de 2018 et relative à la compétence eau (arrêté préfectoral constatant l'éligibilité à la dotation globale de fonctionnement (DGF) bonifiée de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, en date du 31.12.2017). L'article L.5214-23-1 du CGCT a cependant été abrogé par l'article 250 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019. La bonification de la DGF n'existe plus suite à cette abrogation.

4.2.3. La rationalisation des dépenses.

Les efforts de rationalisation des dépenses de fonctionnement se poursuivent de manière récurrente avec notamment les actions suivantes :

- Optimisation des ressources humaines, développement de la politique d'accueil d'emplois aidés, d'apprentis et de stagiaires, de jeunes en service national universel, postes d'emploi d'été.
- Suivi des abonnements divers, optimisation des contrats,
- Poursuite d'actions mutualisées dont groupements de commandes dans le cadre d'un service marchés publics unifié,
- Poursuite des efforts de dématérialisation de procédures,
- Projet de mise en place de l'open data (marchés publics).

L'équilibre budgétaire (fiches AEFf depuis 2017).

Situation Financière COSP - Fiches AEF	2017			2018			2019			2020			2021			2022				
	Montant en €		France	Montant en €		France	Montant en €		France	Montant en €		France	Montant en €		France	Montant en €		France		
	COSP	Région		COSP	Région		COSP	Région		COSP	Région		COSP	Région		COSP	Région			
FONCTIONNEMENT																				
Total des produits de fonctionnement = A	4 556 459	252	316	336	4 412 767	246	331	354	4 604 988	257	352	382	4 644 836	259	372	399	5 225 778	292	410	432
Produits de fonctionnement réels	4 487 597	249	311	330	4 339 434	242	325	346	5 078 160	283	338	365	4 413 276	247	341	374	4 662 914	249	361	390
Dont : Impôts locaux	2 598 458	144	274	282	2 795 877	152	287	270	2 966 724	165	289	279	3 040 084	170	301	288	3 689 136	175	289	305
Reversements de fiscalité des GFP	-688 470	-38	-135	-119	-688 470	-38	-125	-111	-688 470	-38	-129	-110	-688 470	-38	-128	-111	-688 470	-39	-127	-109
Autres impôts et taxes	285 647	15	3	-2	394 922	19	4	0	399 812	18	1	1	285 427	13	0	0	2 400 208	134	96	98
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	0	0	23	55	0	0	23	55	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dotations globales de fonctionnement	1 134 671	63	54	51	1 078 721	60	51	48	1 062 175	59	50	49	1 059 513	59	50	49	1 047 004	56	50	49
Autres dotations et participations	492 502	27	42	42	288 862	16	42	43	446 102	25	45	46	411 986	34	85	71	620 701	35	85	75
dont : FCTVA					0	0	0	1	544	0	0	1	1 359	0	0	1	6 850	0	0	1
Produits des services et du domaine	349 230	19	40	32	236 979	13	40	34	191 249	11	41	36	132 905	9	41	36	256 939	14	47	41
Dont : Relevance d'enlèvement des ordures ménagères	0	0	4	2	0	0	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des charges de fonctionnement = B	3 219 965	178	282	301	3 480 315	154	297	319	4 083 632	228	313	333	3 541 986	243	336	359	4 219 988	236	366	386
Charges de fonctionnement réelles CAF	2 772 248	154	250	272	3 004 179	167	272	292	3 616 199	202	278	304	3 125 138	216	302	327	3 669 580	205	320	350
Dont : Charges de personnel (montant net)	1 109 839	61	104	108	1 178 540	66	110	114	1 062 128	59	117	121	1 163 961	67	127	133	1 287 988	72	138	145
Achat et charges externes (montants nets)	791 852	44	76	77	776 770	43	79	81	925 529	52	79	84	885 266	48	78	81	950 942	53	83	86
Charges financières	0	0	5	5	0	0	5	5	0	0	5	5	0	0	5	4	0	0	0	4
Subventions versées	405 280	24	27	28	418 154	23	29	31	569 397	32	27	32	558 056	31	28	32	565 775	31	30	35
Contingents	180 414	10	24	39	179 397	10	29	42	485 272	25	29	45	326 373	18	30	47	430 724	24	32	49
Résultat comptable = A - B = R	1 336 494	74	35	35	932 472	52	34	35	1 101 064	61	39	41	1 003 041	16	36	40	294 573	16	36	40
Capacité d'autofinancement brute = CAF	1 715 354	56	53	54	1 335 255	74	53	54	1 461 961	82	59	61	1 288 138	33	58	64	593 319	33	58	64
INVESTISSEMENT																				
Total des ressources d'investissement budgétaires = C	4 222 258	234	124	114	3 330 100	186	142	124	1 641 894	92	173	132	4 762 336	257	147	140	3 339 561	196	156	144
Dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	200 000	11	34	32	1 048 895	58	36	34	1 000 065	6	34	35	2 117 851	76	27	33	1 357 559	76	27	33
Dettes bancaires et assimilées (hors CNE) [1]	0	0	30	21	0	0	33	22	0	0	47	23	0	0	30	25	0	0	0	27
Autres dettes à moyen long terme	0	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subventions reçues	311 049	17	19	19	188 851	11	23	21	446 027	25	31	24	596 806	38	25	25	387 737	22	31	26
FCTVA	340 664	19	9	9	96 812	5	10	10	119 138	7	13	11	222 101	12	15	13	276 979	15	12	13
Autres fonds globalisés d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements	447 723	25	21	21	474 036	26	21	22	446 593	25	22	23	416 820	26	29	27	472 666	26	29	27
Provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des emplois d'investissement budgétaires = D	5 111 059	283	121	117	2 219 411	129	143	127	3 690 562	206	185	140	3 988 565	223	149	130	2 021 183	113	152	138
Dont : Dépenses d'équipement	4 230 801	234	92	86	1 021 152	57	112	93	1 794 413	100	147	107	2 799 350	156	112	97	1 303 030	73	109	103
Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	0	0	18	18	0	0	17	19	0	0	23	19	0	0	20	19	0	0	26	20
Remboursements de autres dettes à moyen long terme	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	0	0	1	0
Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges à répartir	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations affectées, concédées	888 800	49	-3	4	-1 010 689	-56	0	3	2 048 728	114	12	8	-773 771	-48	7	-3	-2 580 163	-444	5	-2
Besoin de financement résiduel = D - C	888 800	49	-3	4	-1 010 689	-56	0	3	2 048 728	114	12	8	-773 771	-48	7	-3	-2 580 163	-444	5	-2
+ Solde des opérations pour compte de tiers	0	0	1	1	61 858	3	-2	0	-30 941	-2	0	0	1 9479	1	0	0	-262 53	-1	0	0
Besoin de financement de la section d'investissement	888 800	49	-2	4	-948 831	-53	-2	3	2 017 787	113	12	8	-760 292	-48	8	-3	-2 606 216	-445	5	-2
Résultat d'ensemble	447 694	25	37	31	1 881 303	105	36	32	-916 723	-51	26	33	1 823 333	102	27	45	2 900 789	162	32	42
DETTES																				
Encours total de la dette au 31 décembre	86 885	5	188	179	86 885	5	208	191	86 885	5	233	195	86 885	5	245	204	86 885	5	250	208
dont encours de dettes bancaires et assimilées	0	0	185	176	0	0	205	187	0	0	231	194	0	0	241	200	0	0	246	205
Encours des dettes bancaires et assimilées du solde du compte	0	0	185	176	0	0	205	187	0	0	231	194	0	0	241	200	0	0	246	205
Annulés des dettes bancaires et assimilées (1)	0	0	23	23	0	0	22	24	0	0	25	23	0	0	30	24	0	0	25	23
Avances du Trésor (solde au 31/12)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice	1 869 614	104	371	142	2 763 880	154	197	140	1 532 359	85	148	134	1 237 840	69	143	142	2 781 070	155	147	152
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT																				
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	1 567 527	87	65	64	1 390 712	77	62	63	1 188 382	67	68	69	1 193 015	67	64	73	660 703	57	69	72
Résultat comptable	4 487 597	249	311	330	4 339 434	242	325	346	5 078 160	283	338	365	4 413 276	247	341	374	4 462 914	249	361	390
Charges de fonctionnement réelles CAF	2 772 248	154	258	277	3 004 179	167	272	292	3 616 199	202	278	304	3 125 138	216	302	327	3 669 580	205	320	350
Capacité d'autofinancement brute = CAF	1 715 354	56	53	54	1 335 255	74	53	54	1 461 961	82	59	61	1 288 138	72	56	65	593 319	72	58	64
Produits de cessions d'immobilisations	0	0	2	2	1 500	0	2	3	300	0	3	3	0	0	2	3	8 002	0	2	3
CAF nette de remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	1 715 354	56	35	36	1 335 255	74	36	35	1 461 961	82	36	42	1 288 138	72	37	47	593 919	72	37	44
CAF nette de remboursement de dettes bancaires et assimilées	1 715 354	56	36	36	1 335 255	74	36	35	1 461 961	82	36	42	1 288 138	72	37	47	593 919	72	37	44

RE LU

4.1.1. Analyse des résultats et CAF.

La capacité d'autofinancement moyenne de l'établissement, sur les 5 dernières années, est de l'ordre de 1,3 millions d'€. Cette CAF tend à baisser de manière importante, au regard des nombreux investissements en cours, mais reste confortable. La tendance à la baisse va se poursuivre sur les 2-3 années à venir. Des dépenses d'investissement importantes en matière de construction de sites enfance sont engagées et les projets entrent en phase de concrétisation. Par ailleurs, cette politique enfance va également entraîner des coûts de transport public important une fois l'ensemble des sites opérationnels. Aussi, la préservation des marges de manœuvres nécessitera un suivi fin. Outre l'appel à emprunt bancaire, les projets économiques (cf. ci-dessus vente du bâtiment d'activités pôle bois et demandes de terrains pour l'implantation d'entreprises) laissant entrevoir des perspectives financières positives.

4.1.2. La fiscalité :

- Stabilité CFE (suite remise à plat des bases en 2014),
- Coefficient de TASCOM à 115 (effet à compter de 2020), et 120 (seuil maximum) délibéré en 2023 pour application au 01.01.2024.
- La fiscalité reste le levier privilégié, l'emprunt étant priorisé pour les opérations donnant lieu recettes propres en contrepartie. L'appel à l'emprunt reste limité pour ne pas générer des intérêts bancaires venant augmenter les dépenses de fonctionnement. Les taux 2022 étant très bas, il a été décidé de « sur-emprunter – d'anticiper des emprunts à venir » afin d'en bénéficier.

Les taux des impôts directs locaux sont inchangés entre 2012 et 2015, hausse à compter de 2016 (sauf CFE) :

Taxe	2011	2012-2015	2016	2017	2018	2019	2020
CFE (révision des bases en 2014) %	20,72	21,14	21,14	21,14	21,14	21,14	21,14
TH %*	10,87	11,09	11,15	11,43	11,71	11,83	11,83
TFB %	1,08	1,10	1,20	1,68	2,21	2,78	2,78
TFNB %	7,57	7,72	7,75	7,94	8,13	8,21	8,21
TASCOM (coef – effet en N+1)	100	100	100	105	110	115	115
GEMAPI en €	x	x	X	x	130 000	130 000	130 000
Taxe de séjour	Stable depuis 2013 (hors évolutions des textes)						

*Taux figé en 2020, 2021 et 2022, à compter de 2023 = TH additionnelle

Taxe	2021	2022	2023	2024 prév	2025 prév	2026 prév	2027 prév
CFE (révision des bases en 2014) %	21,14	21,14	21,14	21,14			
TH %*	11,83	11,83	11,83	11,83			
TFB %	2,78	2,78	2,78	2,78			
TFNB %	8,21	8,21	8,21	8,21			
TASCOM (coef – effet en N+1)	115	115	115	120			
% moyen de hausse des bases	0,2%	3,4%	7,1%	3,9 %			
GEMAPI en € cf. schémas directeurs eau – SDEA	130 000	130 000	143 500 (+13 500)	160 000 (+ 16 500)			

En jaune : années des augmentations.

De 2016 à 2019, une hausse des impôts a été actée, au regard du programme de travaux lié au schéma de développement enfance, hausse différenciée en fléchant la hausse la plus importante sur le foncier bâti.

A compter de 2023, il est prévu d'augmenter de manière régulière le produit appelé de taxe GEMAPI, au regard des enjeux liés au cycle de l'eau. Une proposition d'augmentation sera faite pour 2024.

Nombre de foyers fiscaux en 2020 : 9 382.

Part des foyers non imposés : 40,8%.

Revenu fiscal moyen par foyer : 29 256 €.

4.1.3. Emprunts et prêts (cf tableau de suivi spécifique) :

Nouveaux emprunts projetés et prévus au budget 2024 : Emprunt à long terme pour le financement de la réhabilitation de la friche du site économique nord de Woerth, de l'ordre de 1 900 000 € prévu en 2024.

Emprunt pour le financement du nouveau site du Fleckenstein : 1 175 000 € budgétés.

Capacité de désendettement de l'établissement (encours de la dette / capacité d'autofinancement brute) :

- 2022 : 5,1 ans (dette 2023 : 3 048 976,54 € / CAF 2021 : 595 919 € (dernier chiffre connu)).
- 2023 : 2,08 ans (dette 2024 : 2 758 930,11 € / CAF 2022 : 1 323 518 € (dernier chiffre connu)).
- 2024 en intégrant les emprunts budgétés à CAF équivalente : 4 ans.

Prêts : Un prêt octroyé à alsabail – ISRI pour 600 000 € sur 10 ans – en cours – dernière année.

Avances : au collectif citoyen ATENA de 30 000 €. Prévision de remboursement en 2023 – reporté en 2024.

4.2. La démarche de pacte financier et fiscal.

Une démarche de mise en place d'un pacte financier et fiscal a été ouverte en 2015-2016, en lien avec la redéfinition des statuts de la communauté de communes et la définition de l'intérêt communautaire. Cette démarche, appuyée par une équipe de consultants, s'est fixée comme enjeu d'optimiser les relations au sein du bloc communal et la DGF, et a abouti à déterminer 3 axes :

- Axe 1 : Modifier la répartition du FPIC pour financer le déploiement du réseau FTTH.
- Axe 2 : Mettre en place des conventions de reversement de la fiscalité sur le foncier bâti industriel et commercial.
- Axe 3 : Voter une répartition libre des attributions de compensation afin de supprimer les AC négatives.

Concernant l'axe 1, a été décidé d'assurer un financement solidaire de l'aménagement numérique via des fonds de concours. L'axe 2 n'a pas donné lieu à réalisation, l'axe 3 a été mis en œuvre en 2022.

La démarche de pacte financier et fiscal a été intégrée comme suite au pacte de gouvernance

conduit entre 2020 et 2022, et doit venir compléter les relations entre l'intercommunalité et les communes.

A cette démarche s'est ajouté un nouveau dossier financier en 2021, la commune de Merkwiller-Pechelbronn ayant émis le souhait d'engager une réflexion en vue de sa sortie de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn pour adhérer à la communauté de communes contigu de l'Outre forêt. Cette démarche a de fortes conséquences juridiques et financières, et également en termes d'aménagement local et de services publics.

A ce jour, la commune de Merkwiller a fait une proposition de sortie à la communauté de communes, se limitant à des demandes de bâtiment et terrains et d'une somme financière, sans aucune justification, et sans prise en compte des conséquences juridiques, organisationnelles, conduisant l'intercommunalité à ne pas valider la proposition.

4.3. Sont à retenir des débats en séance :

Synthèse des interventions des membres du bureau (présentation à l'écran reproduite en fin de document) :

Chaque vice-président a présenté le volet financier lié à son domaine de compétences.

Les réalisations 2023 ont été présentées, ainsi qu'un état des ressources humaines.

Le président a conclu en proposant une stabilité des impôts directs locaux mais une augmentation du produit appelé de taxe GEMAPI, au regard des perspectives d'investissement programmés sur les années à venir.

5. Les acteurs : élus et agents intercommunaux : présentation en séance.

5.1. Présentation de l'état des indemnités des élus.

Cf. présentation en séance.

5.2. Point ressources humaines :

5.2.1. Informations statistiques et Lignes directrices de gestion : présentation de la mise à jour pour 2024.

Cf. projet d'arrêté LDG mise à jour 2024 (en annexe).

5.2.2. Débat sur les avantages en place à la communauté de communes.

Les agents intercommunaux bénéficient d'avantages complémentaires à leur rémunération, notamment :

- Participation à la mutuelle santé et prévoyance,
- Remboursement de frais de déplacement et autres frais assimilés,

- Offres CNAS,
- Chèques restaurant,
- Prime annuelle (versée en fin d'année),
- Accès au forfait mobilités durables,
- En 2023 : prime anti-inflation (au maximum pour tous les agents concernés).

S'ajoute à cela également l'organisation d'une fête des collaborateurs chaque été, la médaille du travail pour les agents concernés, une enveloppe pour le cadeau de Noël des enfants des agents.

Par ailleurs, et selon les postes occupés, les moyens internes leur permettent d'effectuer leurs missions au mieux, via un accès aux véhicules de service et véhicule techniques, une dotation de matériel informatique et de communication, des vêtements de travail et équipements de protection individuelle, un accès à une bibliothèque numérique et un fonds documentaire et revues spécialisées, l'accès à diverses offres de formation (CNFPT, CDG) et à un service de renseignement téléphonique, ainsi qu'un espace kitchenette.

Le développement des compétences et les derniers recrutements montrent les limites des locaux actuels et la nécessité d'engager un agrandissement du site. Ce projet est intégré dans le partenariat avec le SDEA et un cahier des charges de réorganisation et agrandissement avec mutualisation de locaux sera présenté en 2024 aux élus.

RECAPITULATIF NOMBRE DE FICHES DE PAIE EMISES (intégrant les indemnités élus)		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1	JANVIER	32	33	33	34	33	31	35	41	37
2	FEVRIER	31	33	33	36	34	31	35	38	39
3	MARS	32	36	33	35	34	32	35	45	35
4	AVRIL	33	34	34	33	33	32	36	41	36
5	MAI	32	34	32	33	30	32	37	39	34
6	JUIN	33	35	33	34	30	32	36	37	36
7	JUILLET	34	35	32	34	30	31	37	36	43
8	AOUT	35	35	33	33	31	33	41	39	45
9	SEPTEMBRE	35	34	34	34	31	33	38	36	37
10	OCTOBRE	34	37	33	33	31	33	38	36	38
11	NOVEMBRE	34	35	34	34	33	33	35	37	39
12	DECEMBRE	34	36	34	34	32	33	36	38	37
TOTAL		399	417	398	407	382	386	439	463	456
Gratifications stages						6	6	4	2	0

PARTIE 3 : DELIBERATIONS (PROJETS)

014.2024 : Délibération actant de la présentation du rapport d'activités 2023.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu les arrêtés préfectoraux des 19 janvier 2010, 27 décembre 2011, 10 mai 2012, 17 août 2012, 24 novembre 2014, 13 décembre 2016, 29 août 2017, 23 novembre 2017, 30 juin 2021 et 23 janvier 2024 portant transfert de

compétences, mises en conformité ou mise à jour des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Considérant l'édition papier du rapport d'activités de l'exercice 2023 de l'établissement, ainsi que la vidéo réalisée pour l'occasion et diffusée en séance,

Considérant les présentations faites en séances et les débats qui en ont suivi,

Vu l'avis du conseil des maires et du bureau exécutif,

Entendu l'exposé des vice-présidents,

Entendu l'exposé du président M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2023 de la communauté de communes et ses annexes,**
- **De noter que les élus et agents de la communauté de communes se tiennent à disposition des communes pour toute précision ou intervention-présentation des activités et services de la communauté de communes en séance de conseil municipal,**
- **De noter que les rapports d'activités des autres partenaires (SDEA, SMICTOM, OTI AV, ...) sont régulièrement publiés sur le site internet de la communauté de communes, l'ensemble des rapports 2023 n'étant pas encore disponibles, ces derniers faisant l'objet d'une information ou présentation ultérieure en conseil, dès disponibilité,**
- **De demander au président de communiquer ce rapport et ses annexes à l'ensemble des communes membres,**
- **De demander aux maires et aux conseillers communautaires de présenter ce rapport au sein de leur conseil municipal respectif et de demander aux conseillers municipaux de faire part au président de toute observation relative au rapport et à ses annexes dans des délais rapprochés, par délibération,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

015.2024 : Présentation du débat d'orientation budgétaire.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les arrêtés préfectoraux des 19 janvier 2010, 27 décembre 2011, 10 mai 2012, 17 août 2012, 24 novembre 2014, 13 décembre 2016, 29 août 2017, 23 novembre 2017, 30 juin 2021 et 23 janvier 2024 portant transfert de compétences, mises en conformité ou mise à jour des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018

Rapport de présentation - projet de procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 25.03.2024 à Eschbach

SIGNATURE SECRETAIRE DE SEANCE

SIGNATURE PRESIDENT

RT LD

définissant l'intérêt communautaire,

Considérant l'exécution des budgets de l'exercice 2023 (réalisations), ainsi que les décisions budgétaires modificatives et les virements de crédits,

Considérant le projet de compte de gestion de l'exercice 2023,

Considérant le projet de compte administratif de l'exercice 2023,

Considérant les propositions d'affectations de résultat, de reprise des résultats,

Considérant les propositions de budget de l'établissement pour l'exercice 2024, composé d'un budget principal et de plusieurs budgets annexes,

Considérant les propositions de tableaux annexes au budget n° 1 (tableau des contributions) et 2 (tableau des écritures internes) au budget principal,

Considérant les propositions d'évolution des taux et coefficients des impôts directs locaux pour l'exercice 2024,

Considérant les propositions de provisions et opérations sous mandat pour l'exercice 2024,

Considérant les prévisions d'opérations envisagées pour l'exercice 2024,

Vu le rapport budgétaire mis à disposition des élus communautaires préalablement à la réunion (rapport de présentation du présent conseil),

Considérant les présentations faites en séance et les débats qui en ont suivi,

Vu l'avis du conseil des maires et du bureau exécutif,

Entendu l'exposé des vice-présidents,

Entendu l'exposé du président M. Roger ISEL et de l'ensemble des vice-présidents,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De prendre acte de la présentation des comptes de l'exercice 2023, des orientations et du projet de budget de l'exercice 2024, ainsi que des perspectives financières des années suivantes, issue du rapport relatif au débat d'orientation budgétaire, présenté comme suit :**
 1. **Les prévisions budgétaires et réalisations.**
 2. **L'approche financière sous l'angle administratif.**
 3. **L'approche financière sous l'angle « projets ».**
 4. **L'équilibre budgétaire : les volets d'action et choix.**
 5. **Les délibérations.**
 6. **Annexes.**
- **De demander au président de proposer à l'occasion du prochain conseil communautaire un budget tenant compte du débat d'orientation budgétaire,**
- **De prendre acte des propositions du président et des membres du bureau exposés lors du débat d'orientation budgétaire, pour l'essentiel :**

**Poursuite des actions en cours et nouveaux projets présentés,
Fixation du produit appelé de la taxe GEMAPI à 160 000 €,
Pas de hausse de la fiscalité directe locale.**

- De prendre acte qu'aucune demande particulière a été exprimée lors du débat d'orientation budgétaire par des conseillers communautaires,
- De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Le président clôt la séance à 21h15 après avoir donné la parole à Mme la conseillère d'Alsace Nathalie MARAJO qui a dressé un inventaire des actions dans lesquelles la CeA intervient, et en invitant les conseillers au prochain conseil fixé au 8 avril 2024, et après avoir annoncé le projet d'ordre du jour du prochain conseil.

Durrenbach, le 26.03.2024

La secrétaire de séance
Mme Lysiane DUDT



Le président
M. Roger ISEL

